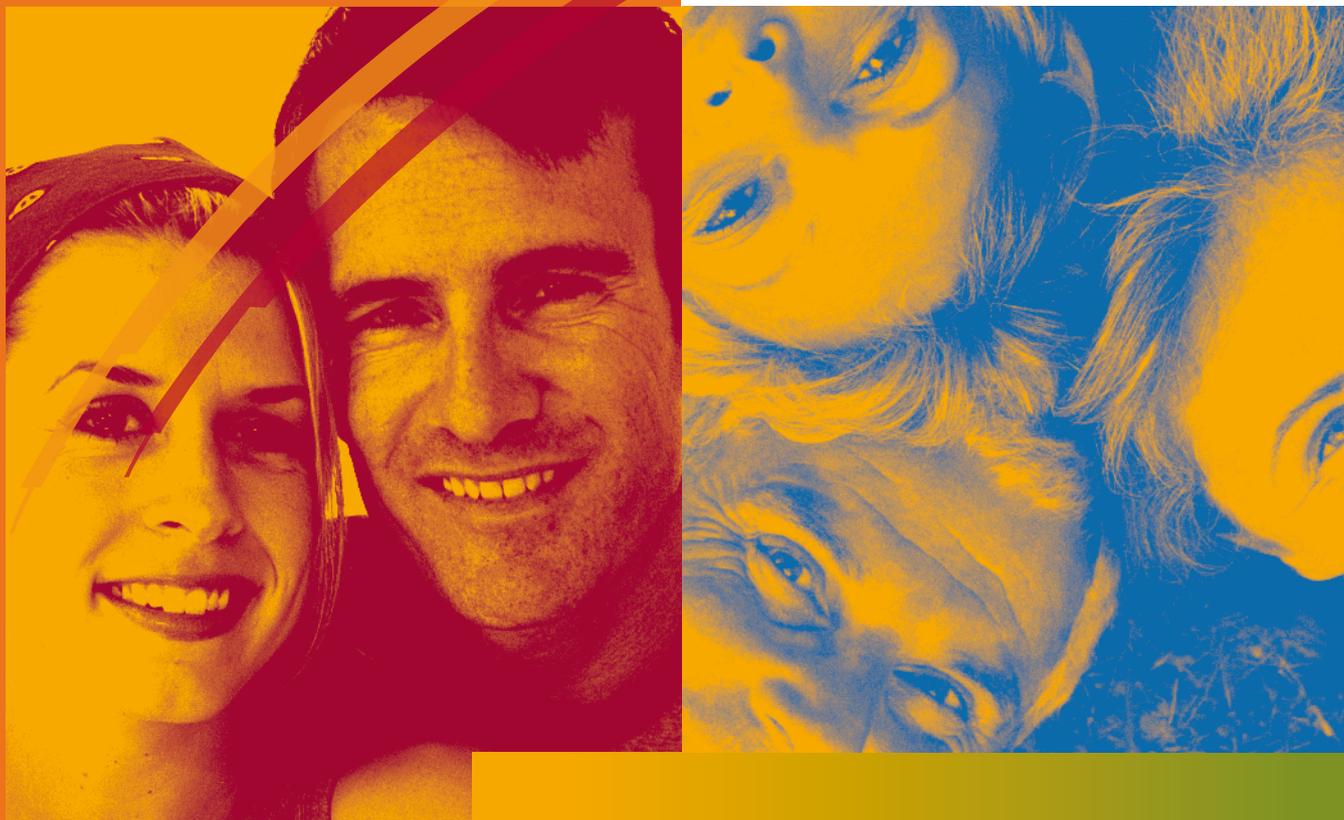


ANNÉES 2007-2008



## PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

## ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Organisation

Bilan

Perspectives



*Jean Arthuis,  
Sénateur,  
Président du  
Conseil général  
de la Mayenne*

L'emploi est au cœur des priorités du Conseil général de la Mayenne qui s'est doté des moyens humains et opérationnels pour assumer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la gestion intégrale des dispositifs d'insertion. En cela, il joue un rôle pilote dans la mise en œuvre du volet emploi de la loi de cohésion sociale. Dans ce cadre, l'Assemblée départementale a élaboré un Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions (PDILE) qui traduit sa volonté de garantir, à chacun des bénéficiaires des minima sociaux, un droit à un parcours d'insertion individualisé.

Le Conseil général entend soutenir, avec détermination, le retour à un emploi durable pour chacun. C'est dans cet esprit qu'en partenariat avec le Comité d'expansion économique et l'ANPE, il s'engage sur une convention d'objectifs avec l'État pour faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux (RMI, allocation spécifique de solidarité, allocation de parent isolé). Cette politique de solidarité active porte ses fruits à en juger par les 286 contrats d'avenir et 106 conventions CI-RMA signés en 2006. Grâce à la mobilisation des employeurs et à la création de la Maison de l'emploi, le Conseil général a fait le choix d'activer les dépenses passives du RMI, en dynamisant l'insertion professionnelle et le placement en entreprise, en facilitant le passage de l'insertion sociale vers l'économie de marché, en favorisant la transition entre un contrat aidé et un contrat de travail de droit commun.

Toutes ces actions mises en œuvre sur l'ensemble du territoire départemental le sont grâce au partenariat qui s'exprime au sein des trois Commissions locales d'insertion et de lutte contre les exclusions (CLILE). Fort des résultats obtenus, il convient de mobiliser toutes les énergies et les initiatives locales pour enrichir et faire évoluer ce Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions. Plus que jamais, l'insertion par l'emploi est l'affaire de tous.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Arthuis". The signature is fluid and cursive, with a prominent initial "J" and "A".



# SOMMAIRE

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

## Organisation du dispositif RMI en Mayenne

4

<b>Organisation du dispositif RMI en Mayenne</b>	<b>p.5</b>
1) Les instances de proposition des politiques locales d'insertion	p.5
2) L'instance de consultation de la politique départementale d'insertion	p.8
3) L'instance de décision de la politique départementale d'insertion	p.8
4) Les instances d'examen des situations individuelles	p.8
<b>Analyse des publics bénéficiaires du RMI</b>	<b>p.11</b>
<b>1) Le contexte départemental</b>	
1-1 Quelques chiffres sur la situation socio-économique du département	p.12
1-2 Une diminution sensible du nombre d'allocataires dans le département	p.12
1-3 Une population qui se renouvelle régulièrement	p.14
1-4 La localisation des bénéficiaires du RMI	p.15
<b>2) Plus de 1 000 sorties par an</b>	
2-1 Des variations selon les territoires	p.16
2-2 Des motifs variés de sortie	p.17
2-3 Une légère amélioration du taux de sortie liée à l'emploi	p.18
<b>3) Une population diversifiée marquée par une réelle précarité</b>	
3-1 Des personnes vivant seules en majorité	p.19
3-2 Une population plutôt jeune : un bénéficiaire sur cinq a moins de 30 ans	p.20
3-3 10 % des bénéficiaires ne maîtrisent pas la lecture ou l'écriture	p.20
3-4 Des personnes peu mobiles	p.21
3-5 Des conditions de logements difficiles pour un bénéficiaire sur cinq	p.22
3-6 Des personnes fragilisées par des problèmes de santé	p.23
<b>4) Un parcours d'insertion individualisé</b>	p.23
<b>5) Les contrats d'insertion</b>	p.24
5-1 La contractualisation, outil d'accompagnement dans le parcours d'insertion	p.24
5-2 L'activité des huit comités locaux pour l'examen et la validation des contrats d'insertion	p.25
<b>Bilan 2006 et perspectives 2007</b>	<b>p.26</b>
<b>Axe stratégique n°1 : favoriser l'accès à l'emploi</b>	<b>p.27</b>
1-1 Mobiliser les dispositifs existants pour permettre le retour à l'emploi	p.28
1-2 Renforcer l'accompagnement par et dans l'emploi	p.32
1-3 Accompagner la définition d'un projet professionnel et encourager la qualification des personnes	p.34
1-4 Renforcer et développer les partenariats	p.36
1-5 Encourager financièrement toute reprise d'activité professionnelle	p.37
<b>Axe stratégique n°2 : développer des stratégies de prévention</b>	<b>p.38</b>
2-1 Conforter les interventions de soutien en direction des jeunes et des familles	p.39
2-2 Favoriser l'accès aux services de santé	p.40
2-3 Favoriser l'insertion sociale de la personne dans son environnement quotidien	p.41
2-4 Conforter les actions d'insertion par le logement	p.45
<b>Axe stratégique n°3 : encourager la mobilité</b>	<b>p.46</b>
3-1 Lever les freins à l'insertion	p.47
<b>Axe stratégique n°4 : faciliter l'accès aux offres d'insertion</b>	<b>p.50</b>
4-1 Conforter l'accompagnement individualisé	p.51
4-2 Offrir des temps d'informations et d'échanges	p.54
4-3 Rechercher et développer des réponses adaptées	p.55
4-4 Construire des supports de communication et optimiser les outils de contractualisation	p.57
<b>Bilan financier 2006 et prévisions budgétaires 2007</b>	<b>p.59</b>
1) Bilan financier 2006	p.59
2) Prévisions budgétaires 2007	p.68
<b>Annexe : glossaire</b>	<b>p.73</b>

5

La loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un revenu minimum d'activité a renforcé considérablement le rôle du Conseil général.

Si l'architecture globale et la finalité du dispositif sont conservées, les modifications ont été nombreuses.

Elles se sont traduites par une évolution des instances dont l'organisation et le rôle ont été modifiés.

### 1. Les instances de proposition des politiques locales d'insertion

#### Les commissions locales d'insertion et de lutte contre les exclusions (CLILE)

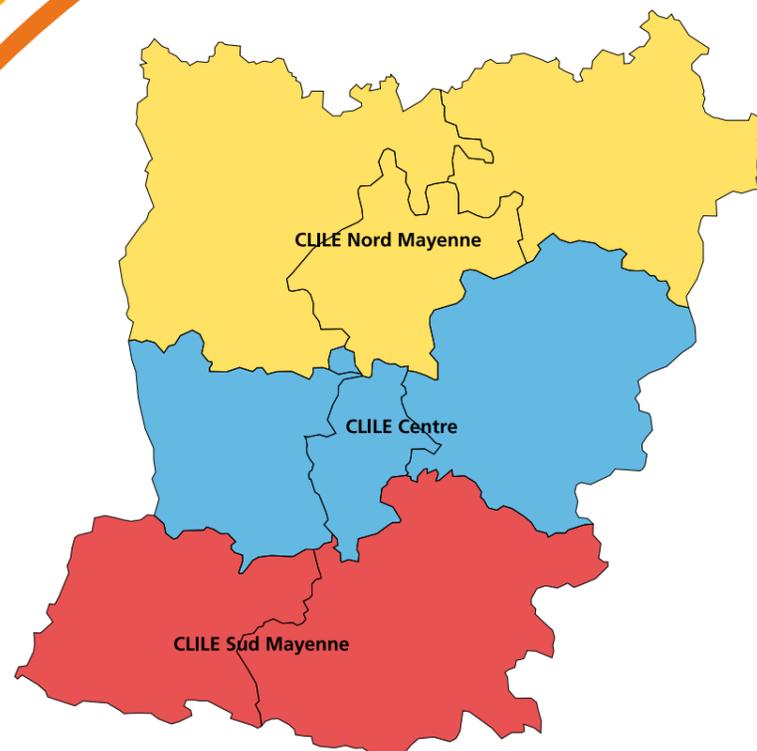
Leurs missions ont été clairement définies à l'article L. 263-10 du code de l'action sociale et des familles :

- Évaluer les besoins d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion ressortissants du territoire.
- Animer la politique locale d'insertion.
- Proposer les mesures propres à favoriser ou à conforter l'insertion et formuler des propositions relatives à l'ensemble de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- Proposer au Conseil général un programme local d'insertion.
- Donner un avis sur les suspensions de l'allocation envisagées.



Territoires

Trois commissions locales  
d'insertion et de lutte contre les exclusions



Composition des CLILE

STRUCTURES	REPRÉSENTANTS
<b>Conseil général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Conseillers généraux du périmètre de la CLILE.</li> <li>• Des techniciens : responsable de la ZAS (ou animateur insertion), technicien du service des actions départementales de lutte contre les exclusions et secrétaire.</li> </ul>
<b>État</b>	Un représentant de préfecture, DDTEFP, DDASS, DDE, Inspection académique.
<b>Communautés de communes</b>	Le Président, ou son représentant, et un technicien par communauté de communes.
<b>CCAS ou CIAS</b>	CCAS de communes de plus de 5 000 habitants : le Président, ou son représentant, et un technicien.
<b>Entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres désignés par l'association interconsulaire.</li> <li>• Représentants de clubs d'entrepreneurs et de la Jeune Chambre Économique.</li> </ul>
<b>Organismes et collectivités chargés de l'emploi, de la formation, de l'insertion des handicapés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANPE.</li> <li>• Conseil régional.</li> <li>• Un représentant du dispositif PDITH.</li> </ul>
<b>Organismes chargés de l'accueil ou désignés en tant que « référents »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAIO ou mission locale/PLIE de Laval.</li> <li>• FJT et/ou structures d'hébergement.</li> <li>• Autres organismes référents.</li> </ul>
<b>Organismes ou associations intervenant dans le domaine de la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Correspondant santé du CMP.</li> <li>• Représentant du secteur social de la psychiatrie.</li> <li>• CAAT ou centre spécialisé.</li> <li>• Associations impliquées dans le « réseau alcool ».</li> </ul>
<b>Organismes intervenant en matière de vie sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentants d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion ou de la lutte contre les exclusions.</li> <li>• Un administrateur CAF.</li> </ul>

En fonction des thématiques retenues,  
le groupe permanent peut inviter d'autres personnes en qualité d'expert.



## 2. L'instance de consultation de la politique départementale d'insertion

### Le conseil départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions (CDILE)

Les actions d'insertion sont réunies au sein d'un programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions (PDILE) et sont présentées au conseil départemental d'insertion.

#### Mission

Le CDILE, présidé par le Président du Conseil général, émet un avis sur le programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions après avoir été informé de son exécution.

*(Article L. 263-2 du code de l'action sociale et des familles)*

## 3. L'instance de décision de la politique départementale d'insertion

### L'Assemblée départementale

Le programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions recense les besoins de la population et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes.

L'Assemblée départementale adopte ce programme annuel avant le 31 mars de chaque année.

## 4. Les instances d'examen des situations individuelles

### Les comités de validation des contrats d'insertion

La CLILE peut, en son sein, constituer un bureau dénommé, en Mayenne, « comité de validation »

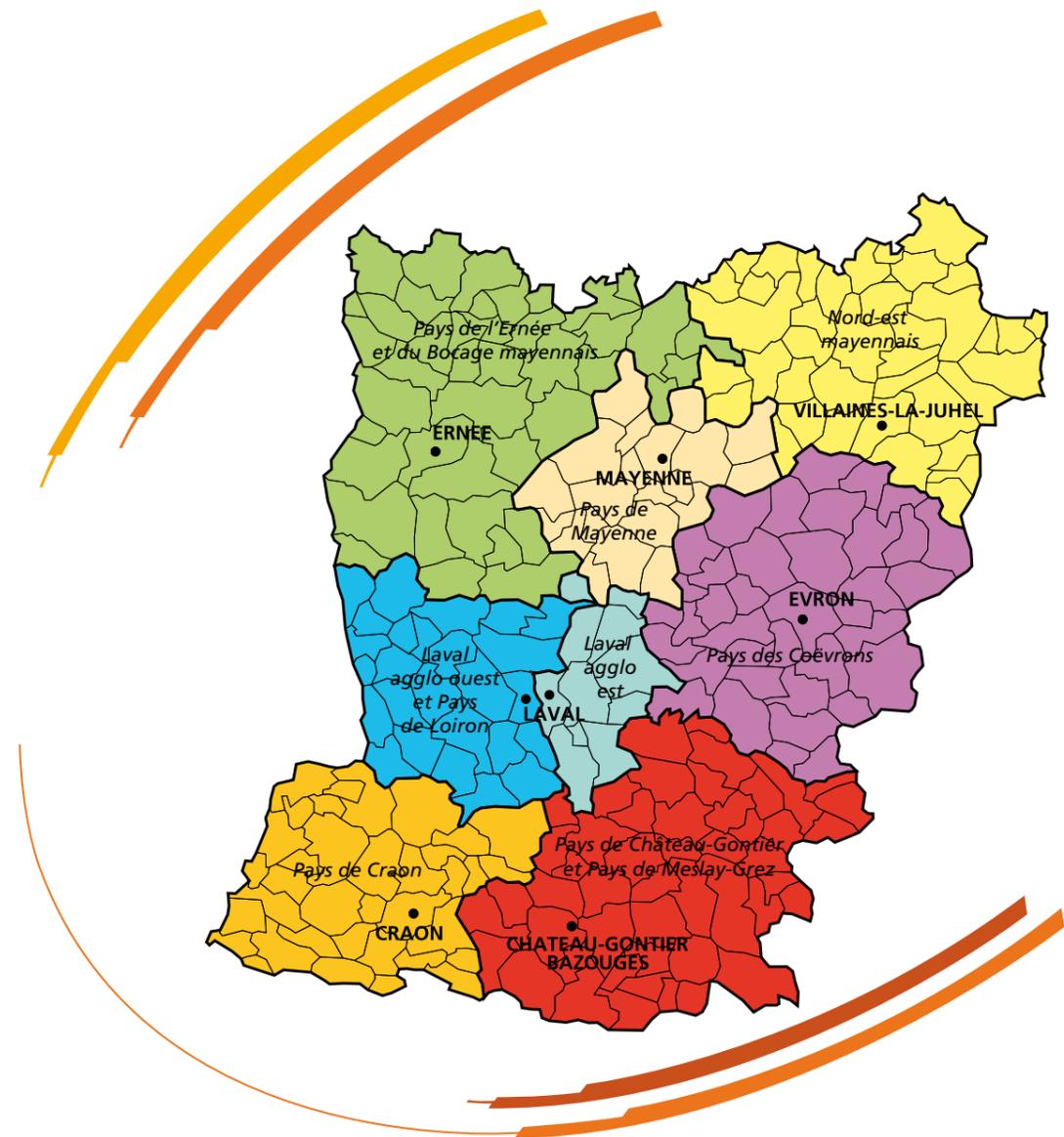
*(Article L. 262-19 et 21 et L. 263-13 du code de l'action sociale et des familles)*

#### Mission

Les membres des comités de validation émettent un avis sur les contrats d'insertion et sur les suspensions de versement de l'allocation en cas d'absence ou de non-respect du contrat d'insertion, après avoir entendu la personne concernée.

#### Territoires

Huit comités de validation des contrats d'insertion présidés par un Conseiller général





## Les cellules techniques

### Mission

Tous les contrats d'insertion sont soumis à la signature du Conseiller général, Président du comité de validation. Mais, dans un souci d'efficacité et de réactivité, un professionnel ou une instance collective dénommée « cellule technique » émet une proposition de pré-validation du contrat d'insertion.

### Composition

Elle varie selon le projet et le profil de l'allocataire.

CELLULES TECHNIQUES	REPRÉSENTANTS
Cellule technique pour situation « simple » prévue par le règlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de zone d'action sociale ou animateur à l'insertion du Conseil général.</li> </ul>
Cellule technique emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de zone d'action sociale ou animateur à l'insertion du Conseil général.</li> <li>Agent de l'ANPE.</li> </ul>
Cellule technique santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de zone d'action sociale ou animateur à l'insertion du Conseil général.</li> <li>Professionnel de la santé.</li> </ul>
Cellule technique habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de zone d'action sociale ou animateur à l'insertion du Conseil général.</li> <li>Cadre du service des actions départementales de lutte contre les exclusions du Conseil général.</li> </ul>
Cellule technique gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de l'association.</li> <li>Cadre du service des actions départementales de lutte contre les exclusions du Conseil général.</li> </ul>
Cellule technique agriculteurs en difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable du service social MSA.</li> <li>Agent administratif MSA et DDAF.</li> <li>Responsable du service des actions départementales de lutte contre les exclusions du Conseil général.</li> </ul>
Comité de validation pour situations complexes et décisions de suspension	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présidé par un Conseiller général.</li> </ul>

# Analyse des publics bénéficiaires du RMI

« Le revenu minimum d'insertion constitue l'un des éléments d'un dispositif global de lutte contre la pauvreté tendant à supprimer toute forme d'exclusion, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation, de la santé et du logement. »

*Article 1<sup>er</sup> - Loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion*

Le Conseil général assume la responsabilité de la gestion de l'allocation et de la politique d'insertion. Il est seul responsable pour décider de l'admission, veiller aux conditions de versement de l'allocation et assurer l'insertion.

Construit à partir de l'analyse des besoins des personnes confrontées à de graves difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, le programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions (PDILE) regroupe l'ensemble des mesures et des offres existantes sur le territoire.

Ces moyens sont organisés autour des quatre axes forts d'une politique d'insertion volontariste menée en faveur des personnes bénéficiaires de minima sociaux.



## 1. Le contexte départemental

### 1.1 Quelques chiffres sur la situation socio-économique du département

#### Le marché de l'emploi

Une situation favorable marquée par une baisse sensible des demandeurs d'emploi.

Au 31 décembre 2006, on dénombre 6 361 demandeurs d'emploi de catégorie 1 à la recherche d'un emploi à temps plein, soit une baisse de 10,5% par rapport à décembre 2005 et un taux de 5,4% de chômage toutes catégories confondues, contre 6,1% en décembre 2005.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 24,5% de ces demandeurs d'emploi.

#### Les bénéficiaires de minima sociaux <sup>(1)</sup>

Au 31 décembre 2006, on comptabilise 6 580 bénéficiaires de minima sociaux répartis de la façon suivante :

- 2 225 allocataires du RMI
- 3 080 personnes bénéficient de l'AAH
- 822 personnes perçoivent l'ASS
- 453 ménages reçoivent l'API.

(1) Source CAF et DDTEFP

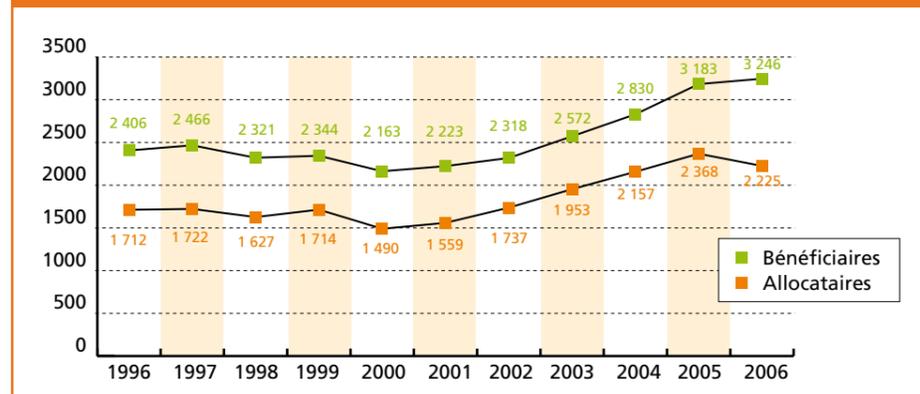


### 1.2 Une diminution sensible du nombre d'allocataires dans le département

Après une période de cinq années consécutives d'augmentation régulière du nombre d'allocataires, 2006 marque une inversion de la tendance :

- 2 225 ménages perçoivent l'allocation RMI contre 2 368 au 31 décembre 2005, soit une baisse de 6,42%.

Évolution annuelle des bénéficiaires-allocataires du RMI



Il apparaît une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires ouvrant droit à une mesure spécifique d'aide à l'emploi.

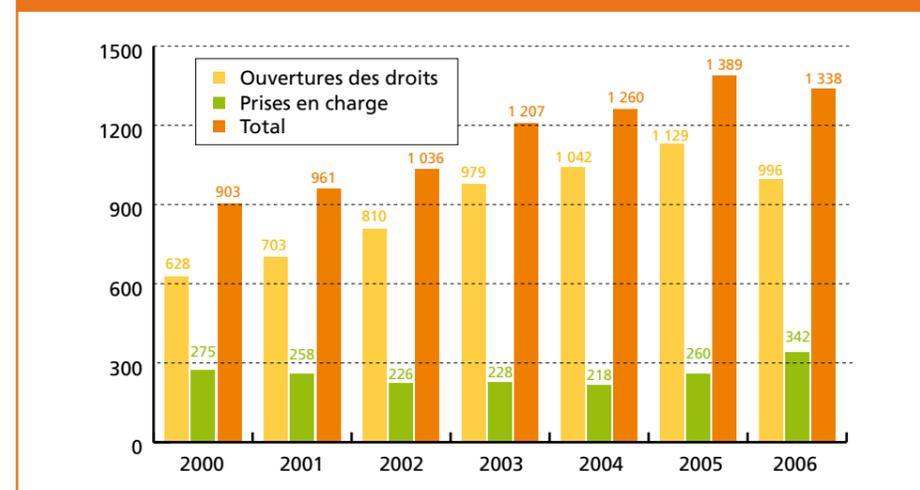
Si on dénombre, au 31 décembre 2006, 3 246 bénéficiaires du dispositif, soit une augmentation constatée de 2%, il faut souligner que près de 18% d'entre eux sont en situation de travail.

Ils ont un emploi à temps partiel ou sont salariés dans le cadre des contrats aidés.

Ainsi, au 31 décembre 2006, 581 bénéficiaires ouvrent droit à une mesure spécifique d'aide à l'emploi au titre :

- du CI-RMA..... 55
- d'un contrat d'avenir ..... 273
- d'une mesure d'intéressement ..... 242
- d'une prime de retour à l'emploi ..... 11

Évolution annuelle des entrées du RMI





Un fléchissement du nombre d'entrées donnant lieu au versement de l'allocation s'est fait sentir. 996 ouvertures de droits ont été constatées en 2006 contre 1 129 en 2005, soit une diminution de près de 12%.

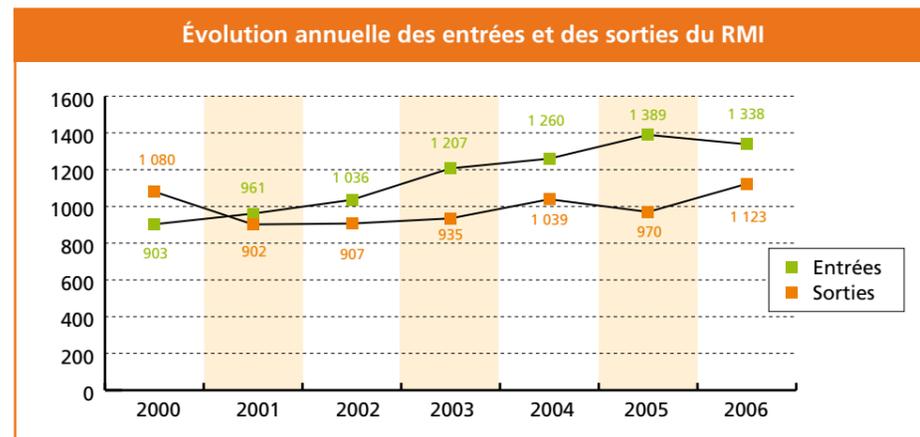
Cependant, il faut souligner que près de 30% des personnes entrées dans le dispositif en 2006 en avaient déjà bénéficié dans les années antérieures.

À ces données concernant les ouvertures de droits, il convient d'ajouter les nouvelles prises en charge liées aux mutations. Ainsi, 342 ménages se sont installés en Mayenne en 2006.

### 1.3 Une population qui se renouvelle régulièrement

En 2006, 1 338 ménages sont entrés dans le dispositif tandis que 1 123 ménages en sortaient.

Évolution des prises en charge et des sorties liées au mouvement des populations						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Bénéficiaires	2 223	2 318	2 572	2 830	3 183	3 246
Allocataires	1 559	1 737	1 953	2 157	2 368	2 225
Entrées	961	1 036	1 207	1 260	1 389	1 338
Sorties	902	907	935	1 039	970	1 123



### 1.4 Localisation des bénéficiaires du RMI

Répartition des bénéficiaires du RMI par commission locale d'insertion et de lutte contre les exclusions (CLILE)			
CLILE	Nombre d'habitants*	Nombre de ménages	Répartition
Nord Mayenne	96 000	779	24%
	32%		
Centre	134 000	1 903	58,7%
	45%		
Sud Mayenne	68 000	564	17,3%
	23%		
TOTAL	298 000 100%	3 246	100%

Les ménages bénéficiant du dispositif RMI sont plus nombreux dans les zones urbaines du département.

Répartition des allocataires du RMI par commission locale d'insertion et de lutte contre les exclusions (CLILE)			
CLILE	Nombre d'habitants*	Nombre de ménages	Répartition
Nord Mayenne	96 000	548	24,6%
	32%		
Centre	134 000	1 307	58,7%
	45%		
Sud Mayenne	68 000	370	16,7%
	23%		
TOTAL	298 000 100%	2 225	100%



\* Évaluation au 01/01/2005



## 2. Plus de 1 000 sorties par an

### 2.1 Des variations selon les territoires

On constate une diminution sensible des entrées dans le dispositif sur la CLILE Centre. Le CVCI du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez connaît une augmentation des entrées liée en partie à l'arrivée de ménages venant d'autres départements.

Évolution du nombre des entrées et des sorties des ménages sur 12 mois par comité de validation									
	CLILE SUD MAYENNE		CLILE NORD MAYENNE			CLILE CENTRE			TOTAL
	Pays de Château-Gontier et Pays de Meslay-Grez	Pays de Craon	Pays de l'Ernée et du Bocage mayennais	Nord est mayennais	Pays de Mayenne	Pays des Coëvrons	Laval Agglo est	Laval Agglo ouest et Pays de Loiron	
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>									
au 31.12.2006	387	177	249	249	281	244	640	1 019	3 246
au 31.12.2005	401	191	240	248	247	237	652	967	3 183
ÉVOLUTION	-4%	-8%	+4%	+1%	+14%	+3%	-2%	+9%	+2%
<b>ALLOCATAIRES</b>									
au 31.12.2006	246	124	184	163	201	180	451	676	2 225
au 31.12.2005	276	134	187	182	188	166	483	752	2 368
ÉVOLUTION	-12%	-8%	-1.6%	-11%	+7%	+8.4%	-7%	-11%	-6.4%
<b>TOTAL ENTRÉES (ouvertures de droits + mutations)</b>									
en 2006	236	94	103	123	107	121	195	359	1 338
en 2005	177	83	92	109	124	105	253	446	1 389
ÉVOLUTION	+33%	+13%	+12%	+13%	-15%	+15%	-24%	-29%	-3.8%
<b>TOTAL SORTIES (fins de droits + mutations)</b>									
en 2006	164	72	92	79	93	95	213	315	1 123
en 2005	112	43	78	88	81	85	169	314	970
ÉVOLUTION	+40%	+67%	+18%	+11%	+5%	+12%	+26%	+1%	+15%

### 2.2 Des motifs variés de sortie

Motifs de sortie du RMI pour l'année 2006			
Motifs	Nature	Total	% des sorties par rapport au total
Insertion professionnelle	Reprise d'un emploi en :		28%
	• Contrat aidé	5	
	• CDD-Interim	22	
	• Travail durable	283	
	• Formation rémunérée	3	
	<b>TOTAL</b>	<b>313</b>	
Revenus de remplacement	ASSÉDIC	84	24%
	API	80	
	AAH	45	
	Pension d'invalidité	9	
	Indemnités journalières	3	
	Réversion	5	
	Retraite	27	
	Ressources supérieures	21	
	<b>TOTAL</b>	<b>274</b>	
Sorties sur décision du Président du Conseil général + Défait lié au contrat	Sans 1 <sup>er</sup> contrat	23	15,5%
	Sans renouvellement de contrat	41	
	Condition non remplie	45	
	Suite à suspension CVCI	65	
	<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	
Autres motifs	Changement de situation	31	9,5%
	DTR non fournies	13	
	Demande du bénéficiaire	33	
	Autres	1	
	Décédé	21	
	Création d'entreprise	4	
Suspension administrative	2		
	<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	
<b>Sorties du dispositif RMI</b>		<b>866</b>	<b>77%</b>
<b>Mutations hors département</b>		<b>257</b>	<b>23%</b>
<b>TOTAL DES SORTIES en 2006</b>		<b>1 123</b>	<b>100%</b>

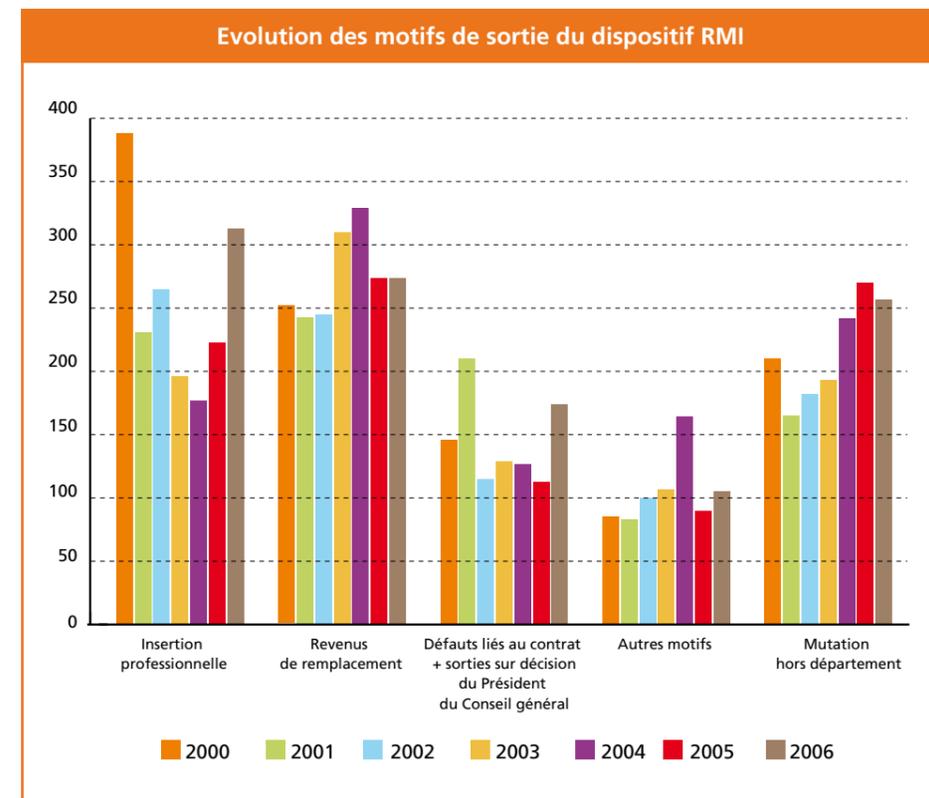


## 2.3 Une légère amélioration du taux de sortie liée à l'emploi

L'évolution du nombre de sorties du dispositif RMI est en partie liée à la situation de l'emploi du département et aux évolutions de la réglementation en matière de RMI.

Il est à noter une augmentation du nombre des sorties liées à des décisions prises par les Présidents des comités de validation du fait d'une incapacité à contractualiser avec l'intéressé.

Ainsi, 65 radiations ont été prononcées en 2006 contre 20 en 2005.



## 3. Une population diversifiée marquée par une réelle précarité

La population bénéficiaire du RMI n'est pas homogène. On y retrouve, comme dans l'ensemble de la population mayennaise une diversité d'âge, de situation familiale et de niveau de formation. Cependant, l'analyse des données recueillies permet de mettre en exergue certaines caractéristiques.

### 3.1 Des personnes vivant seules en majorité

Plus de 77 % des bénéficiaires vivent seuls, et 23 % d'entre eux ont des enfants à charge.

Répartition suivant la situation familiale		
Situation familiale	Nombre	Répartition
Couples	460	22,90%
Avec enfant(s)	352	17,5%
Sans enfant	108	5,4%
Familles monoparentales	462	22,9%
Femmes	440	21,8%
Hommes	22	1,1%
Personnes isolées	1 089	54,20%
Femmes	384	19,1%
Hommes	705	35,1%
<b>TOTAL DES MÉNAGES</b>	<b>2 011</b>	<b>100%</b>

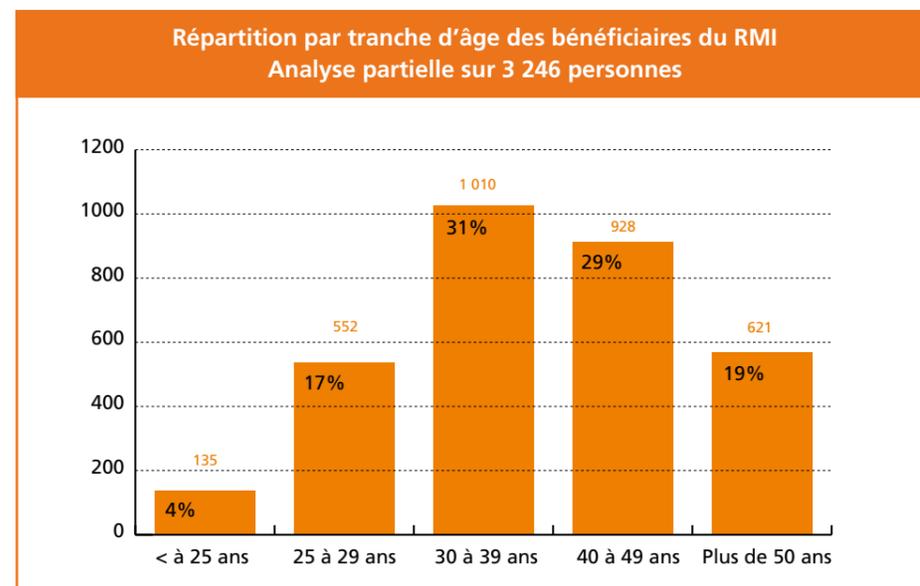


### 3.2 Une population plutôt jeune : un bénéficiaire sur cinq a moins de 30 ans

52 % des bénéficiaires ont moins de 40 ans.

La structure générale de cette pyramide des âges ne s'écarte pas notablement de celle qui est constatée au niveau national.

On peut remarquer le léger vieillissement de la population bénéficiaire du RMI en augmentation de 8% par rapport à 2005, qui correspond à l'arrivée dans la tranche des plus de 55 ans des générations du papy-boom.



### 3.3 10% des bénéficiaires ne maîtrisent pas la lecture ou l'écriture

Le manque de maîtrise de la lecture ou de l'écriture est un facteur aggravant de la situation des personnes. Plus de 7% d'entre elles reconnaissent avoir des difficultés à lire et 10% à écrire le français.

Ces données recueillies sur les déclarations des personnes, lors de l'établissement du contrat d'insertion, sont inférieures aux estimations faites par l'INSEE en 2005 qui situent le taux des difficultés pour lire entre 10 et 14% dans l'ensemble de la population.

Cependant, il est difficile pour les personnes d'admettre ce handicap qui sera toutefois évoqué pendant le parcours d'insertion.

### 3.4 Des personnes peu mobiles

40% des personnes entrées dans le dispositif au cours de l'année 2006 n'ont pas de permis de conduire.

**Répartition, par CLILE, des personnes (entrées en 2006) non titulaires du permis de conduire**

CLILE	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes n'ayant pas le permis de conduire	Répartition
Nord Mayenne	157	54	34,3%
Centre	415	187	45,1%
Sud Mayenne	141	49	34,7%
<b>TOTAL</b>	<b>713</b>	<b>290</b>	<b>100%</b>

**Répartition, par sexe, des personnes (entrées en 2006) n'ayant pas leur permis de conduire**

Sexe	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes n'ayant pas le permis de conduire	Répartition
Hommes	357	125	35%
Femmes	356	165	46%



### 3.5 Des conditions de logements difficiles pour un bénéficiaire sur cinq

Plus de 20% des bénéficiaires ayant signé un contrat ne disposent pas de logement personnel.

Près de 18% d'entre eux sont, en effet, hébergés chez un tiers. L'absence de ressources suffisantes ou la mise en œuvre d'une mesure d'expulsion liée à des impayés de loyer expliquent en partie ce phénomène.

Type d'hébergement des ménages		
Hébergement	Nombre de ménages	Répartition
Propriétaire	120	6,00%
Locataire parc HLM	776	38,60%
Locataire parc privé	591	29,40%
Locataire d'un meublé	15	0,70%
Hébergé chez un tiers	359	17,90%
Hébergement mobile	32	1,60%
Centre d'hébergement	72	3,60%
Sans abri ou squat	17	0,80%
Non renseigné	29	1,40%
<b>NOMBRE DE MENAGES</b>	<b>2 011</b>	<b>100%</b>

### 3.6 Des personnes fragilisées par des problèmes de santé

38% des bénéficiaires du RMI déclarent des problèmes de santé lors de l'établissement du contrat d'insertion. 41% des hommes sont concernés. Ce pourcentage est de 35% chez les femmes.

Répartition des bénéficiaires, par CLILE, selon l'existence de difficultés de santé déclarées lors de l'élaboration du dernier contrat d'insertion			
CLILE	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires qui déclarent des problèmes de santé	Répartition
Nord Mayenne	655	264	40,30%
Centre	1 280	455	35,50%
Sud Mayenne	536	225	42,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 471</b>	<b>944</b>	<b>100%</b>

Ces difficultés de santé sont un frein à l'insertion. Elles sont à rapprocher des motifs de sortie liés à l'obtention d'une allocation aux adultes handicapés pour 45 personnes ou d'une pension d'invalidité pour 9 autres.

## 4. Un parcours d'insertion individualisé

L'analyse du profil des personnes, de leurs capacités mais aussi de leurs difficultés, apporte des éléments d'explication à l'ancienneté dans le dispositif.

Ainsi, si certains bénéficiaires du RMI ne restent que quelques mois dans le dispositif, il faut constater que près de 24% d'entre eux y sont présents depuis 5 ans.

Répartition des bénéficiaires du RMI selon la durée dans le dispositif		
Durée dans le dispositif	Nombre de bénéficiaires	Répartition
< 1 an	703	21,6%
1 - 2 ans	697	21,5%
2 - 5 ans	1 063	32,7%
5 ans et >	783	24,2%
<b>TOTAL</b>	<b>3 246</b>	<b>100%</b>



## 5. Les contrats d'insertion

### 5.1 La contractualisation, outil d'accompagnement dans le parcours d'insertion

Le contrat d'insertion est un engagement réciproque du bénéficiaire et de la collectivité. Il finalise les étapes et les actions nécessaires pour retrouver une autonomie.

L'accompagnement est assuré par un référent chargé d'aider la personne dans son parcours.

Le projet de contrat est présenté auprès des comités de validation. Suivant le diagnostic posé avec la personne, le contrat porte sur les actions et les axes d'insertion adaptés à ses besoins et à sa situation.

Ainsi, l'analyse portée sur 2 915 contrats validés en 2006 fait apparaître les éléments suivants :

Objectifs et actions validés dans le cadre du contrat d'insertion	
	Répartition
Insertion professionnelle et emploi	57%
Autonomie sociale	25%
Accompagnement social	15%
Logement	2,80%
Situation financière	0,30%

Il est clair que le premier souhait des personnes est de pouvoir s'insérer en retrouvant une activité salariée. La validation du contrat d'insertion, en ce sens, suppose la mise en œuvre d'actions de formation ou d'accompagnement spécifique. En effet, très souvent, des préalables sont nécessaires pour pouvoir intégrer le marché de l'emploi.

### 5.2 L'activité des huit comités locaux pour l'examen et la validation des contrats d'insertion

RMI : situation au 31 décembre 2006									
Comités de validation des contrats d'insertion	Pays de Château-Gontier et Pays de Meslay-Grez	Pays de Craon	Pays de l'Ernée et du Bocage mayennais	Nord est mayennais	Pays de Mayenne	Pays des Coëvrons	Laval Agglo est	Laval Agglo ouest et Pays de Loiron	TOTAL
Dossiers étudiés dans l'année 2006									
Dossiers étudiés en comité de validation	875	371	658	542	480	549	1 181	1 527	6 183
Dossiers validés pour 1 <sup>er</sup> contrat	93	48	75	74	38	74	192	225	819
Dossiers validés pour renouvellement	350	249	351	258	231	264	690	883	3 276
Allocations suspendues en CVC	15	4	6	19	8	16	23	32	123
Nombre d'avis conduisant à la reprise de l'allocation suite à suspension en CVC	7	3	2	6	4	8	10	16	56
Contrats en cours de validité au 31 décembre 2006									
Contrats en cours de validité	195	105	167	180	119	163	390	558	1 877
dont aucun versement RMI	59	28	40	50	29	33	110	168	517
Contrats en cours / Bénéficiaires	50,39%	59,32%	67,07%	72,29%	42,35%	66,80%	60,94%	54,76%	57,82%

Source : DS 53

L'activité des comités de validation est en augmentation constante, soit 31% de dossiers supplémentaires par rapport à 2004. Cette activité reflète la vigilance et l'intérêt porté par les membres des comités sur la situation des personnes.

Cependant, elle ne se traduit pas dans le taux de contractualisation qui connaît une légère baisse.



## Bilan 2006 et perspectives 2007

L'engagement et la mobilisation des partenaires institutionnels, des collectivités, des associations et de tous les acteurs locaux, ont permis de conduire des actions de proximité adaptées aux besoins des bénéficiaires.

Ces actions se sont déclinées autour de quatre priorités stratégiques, à savoir :

- l'accès à l'emploi,
- le développement des actions de prévention
- la mobilité
- l'accès aux offres d'insertion.

## AXE STRATÉGIQUE 1 : Favoriser l'accès à l'emploi



- 1.1 Mobiliser les dispositifs existants pour permettre le retour à l'emploi
- 1.2 Renforcer l'accompagnement par et dans l'emploi
- 1.3 Accompagner la définition d'un projet professionnel et encourager la qualification des personnes
- 1.4 Renforcer et développer les partenariats existants
- 1.5 Encourager financièrement toute reprise d'activité professionnelle



## 1.1 Mobiliser les dispositifs existants pour permettre le retour à l'emploi

### LES CONTRATS AIDÉS

#### Rappel du contexte et des objectifs

Dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec l'État, le Conseil général a exprimé sa forte volonté de favoriser l'accès à l'emploi d'un maximum de bénéficiaires des minima sociaux.

Ainsi, les objectifs fixés étaient de 100 conventions CI-RMA et de 250 contrats d'avenir pour les bénéficiaires du RMI sur une durée de 18 mois.

#### Bilan

##### Les contrats aidés en entreprise :

Au cours de l'année 2006, 89 nouveaux contrats CI-RMA ont été signés et 17 ont été renouvelés par l'action conjointe des services de l'ANPE et des agents du Conseil général. Ces contrats ont fait l'objet de négociations et d'un plan d'action permettant une intégration progressive du bénéficiaire.

Le nombre de CI-RMA signés a considérablement augmenté passant de 15 en 2005 à 106 en 2006. À la date du 31 décembre 2006, le Département contribuait au salaire de 55 personnes en CI-RMA par le versement, pour chaque convention, d'une aide mensuelle de 433 €.

Concernant l'ensemble des 106 conventions signées tout au long de l'année, la répartition, en date du 20 février 2007, est la suivante :

- 24 conventions ont été arrêtées pendant la période d'essai ou annulées,
- 46 sont des premières conventions en cours au-delà de la période d'essai,
- 13 ont été accomplies jusqu'au terme des 6 mois mais n'ont pas été renouvelées, soit d'un commun accord entre les parties, soit de par la volonté du salarié ou de l'employeur,
- 13 sont des conventions de renouvellement en cours,
- 3 sont terminées et les salariés concernés sont en emploi ou en formation qualifiante à l'issue du CI-RMA,
- 7 conventions ont été arrêtées en cours de convention à l'initiative du salarié.

Quelques personnes ont bénéficié de plusieurs conventions du fait du renouvellement du CI-RMA sur l'année 2006.

Il est intéressant de noter que 23 CI-RMA ont été signés en CDI au cours de l'année 2006.

##### Les contrats aidés du secteur non marchand :

À fin décembre 2006, les objectifs ont été dépassés.

286 conventions de contrats d'avenir ont été signés en 2006 dont 247 nouvelles conventions :

- 72 sur le territoire de la CLILE Sud Mayenne,
- 130 sur le territoire de la CLILE Centre,
- 45 sur le territoire de la CLILE Nord Mayenne.

224 contrats d'avenir étaient en cours au 31 décembre 2006, répartis entre :

- 146 hors chantier d'insertion,
- 78 en chantier d'insertion.

Les structures d'accueil des personnes en contrats aidés (hors chantiers d'insertion):

- 51% pour les établissements publics d'enseignement,
- 12% pour les établissements privés d'enseignement,
- 15% pour les établissements médico-sociaux,
- 7% pour les collectivités,
- 14% autres.

### LES CHANTIERS D'INSERTION

#### Rappel du contexte et des objectifs

Les chantiers d'insertion de la Mayenne offrent des espaces de travail permettant d'appréhender l'ensemble des difficultés liées à une reprise d'activité, organisation personnelle, ré-apprentissage de rythmes de travail, acquisition de compétences et capacité à produire.

Ils organisent le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Tout est mis en œuvre afin de concourir à la professionnalisation du salarié en contrat aidé et l'amener ainsi à construire un projet professionnel réaliste.

Les chantiers d'insertion accueillent des bénéficiaires du RMI, orientés par les comités de validation des contrats d'insertion (CVCI), sans exigence, au préalable, de qualités professionnelles spécifiques en lien avec l'activité exercée.

4 nouveaux chantiers se sont créés en cours d'année afin d'élargir l'offre d'insertion, notamment en direction d'un public féminin :

- Les Jardins de l'aventure ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier sur une activité espaces verts.
- Genie a commencé le 17 avril sur une activité espaces verts et bâtiment.
- Les Jardins du cœur ont ouvert le 31 mai sur une activité de jardinage.
- Valoren livres a été mis en place, le 7 juin, sur une activité livres.

Le département de la Mayenne compte 8 structures d'activités et chantiers d'insertion (ACI) comprenant 12 lieux d'accueil, répartis sur l'ensemble du territoire.

Caractéristiques du public :

- Majoritairement des hommes, soit 66%. La nature des activités proposées offre un choix plus limité pour les femmes.



- Des niveaux d'études faibles : 37% d'entre eux ont un niveau d'études primaires ou de fin d'études avant la 3<sup>ème</sup> et pas ou peu de formation professionnelle qualifiante.
- Une mobilité réduite puisque 41% n'ont aucun moyen de transport, ce qui limite les recherches d'emploi et oblige des structures à mettre en place un transport collectif en direction des personnes travaillant sur le chantier.
- La durée de chômage avant l'entrée en chantier souligne les difficultés rencontrées dans leur parcours antérieur et indique une perte de repères importante face à une situation de travail. En effet, 42% d'entre eux sont au chômage depuis plus de 24 mois.

### **Bilan**

235 personnes ont été accueillies en chantiers d'insertion. 124 personnes sont toujours en situation d'emploi et 111 personnes sont sorties de la structure.

À la sortie des chantiers d'insertion, 24% des personnes sont entrées en emploi ou en formation.

- CDI / CDD / Intérim : ..... 10%
- Orientation vers un autre contrat aidé : ..... 2%
- Formation : ..... 12%

Le nombre limité de retour à l'emploi s'explique, en grande partie, par l'important « décrochage » du public accueilli par rapport aux rythmes de travail, aux comportements professionnels adaptés et à une capacité de production. Le profil des personnes montre une accumulation de difficultés personnelles et une perte de repères face aux exigences du monde de l'entreprise.

Cependant, nous pouvons mesurer les progrès et les acquis pour les personnes sans solution d'emploi et réaffirmer que le chantier reste une étape dans un parcours d'insertion en construction. C'est bien une dynamique de retour à l'emploi qui est ainsi impulsée, à partir d'un capital de confiance retrouvée, de difficultés personnelles résolues et d'un socle de compétences nouvellement acquises.

Le profil du public montre à l'évidence toute la nécessité d'un accompagnement long afin de se rapprocher des exigences du monde du travail. Les chantiers offrent un cadre et prennent en compte chaque situation dans la recherche d'une réponse adaptée.

### **Perspectives**

- Mise en place d'un travail commun entre le Conseil général, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et l'ensemble des structures chantiers d'insertion concernées, afin d'apporter des évolutions et améliorations dans le diagnostic socioprofessionnel, l'évaluation, l'accompagnement et la structuration des parcours.

- Mobilisation des évaluations en milieu de travail (E.M.T.) pour estimer les capacités des personnes.
- Mise à disposition d'une enveloppe budgétaire supplémentaire afin de favoriser, pour les bénéficiaires du RMI, le passage d'un contrat de 20 h à un contrat de 26 h, ceci pour mieux préparer la sortie et se rapprocher du fonctionnement de l'entreprise marchande.
- Création de nouveaux chantiers d'insertion afin d'élargir l'offre d'insertion sur le territoire et notamment dans de nouvelles activités professionnelles en lien avec des besoins économiques :
  - 1 sur le Pays de Craon autour des espaces verts et du bâtiment,
  - 1 sur le Nord Mayenne autour de la filière bois,
  - 1 autour de la restauration alimentaire.
- Engagement d'une nouvelle convention concernant 125 bénéficiaires du RMI en contrat d'avenir et 80 bénéficiaires du CI-RMA.

## **L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE LIÉ À L'EMPLOI**

### **Rappel du contexte et des objectifs**

L'ANPE et le Département ont convenu d'unir leurs moyens pour consolider le dispositif d'insertion professionnelle en faveur des bénéficiaires du RMI.

À cet effet, une convention prévoit l'affectation d'un agent conseiller RMI sur le territoire de Laval agglomération et du Pays des Coëvrons.

### **Bilan**

L'action de la conseillère ANPE s'est traduite par l'accompagnement renforcé de 85 personnes orientées par les comités de validation des contrats d'insertion de la CLILE Centre.

En fin d'année, le bilan s'établit comme suit :

- 20 personnes ont signé un contrat de travail dans le secteur marchand dont 16 ont un contrat de plus de 4 mois,
- 8 personnes ont bénéficié d'un contrat aidé du secteur non marchand,
- 3 ont déménagé,
- 13 personnes ont arrêté leur accompagnement sans solution d'emploi ou ont été réorientées vers un accompagnement plus social,
- 41 bénéficiaires étaient toujours accompagnés.

### **Perspectives**

- Renouvellement de l'action au titre de 2007.



## 1.2 Renforcer l'accompagnement par et dans l'emploi

### ACTION DE MÉDIATION DANS L'EMPLOI EN ENTREPRISE

#### Rappel du contexte et des objectifs

L'insertion dans l'emploi ne doit pas s'arrêter à la porte de l'entreprise. Pour ceux qui accèdent à un emploi, il est très important de les stabiliser dans leur situation.

Il est en effet possible d'apporter à l'entreprise une offre de service contribuant à sécuriser l'embauche de bénéficiaires du RMI tout au long du processus, qui va de la connaissance précise des postes de travail jusqu'au suivi pendant le contrat de travail.

L'ambition du Conseil général est de proposer un nouveau partenariat avec le monde de l'entreprise en affectant des moyens spécifiques et « sur mesure » tant auprès des entreprises que des candidats.

#### Bilan

Les difficultés rencontrées dans la sécurisation des parcours restent importantes. Les salariés rencontrent parfois des difficultés d'adaptation aux postes mais les employeurs notent souvent leur volonté de réussir. Il reste que des événements familiaux viennent parfois perturber gravement l'équilibre fragile ainsi trouvé et conduisent alors à des ruptures brutales.

L'analyse des réussites et des échecs des contrats ainsi proposés confirme la nécessité d'un accompagnement dans l'emploi, élément essentiel d'une insertion professionnelle réussie.

#### Perspectives

Il convient donc de poursuivre le travail de sensibilisation et de préparation des lieux d'accueil et ainsi de consolider, d'une part le rôle de tuteur, véritable référent au quotidien, mais aussi de développer l'action du médiateur-emploi, d'autre part.

### ACTION DE MÉDIATION DANS L'EMPLOI EN SECTEUR NON MARCHAND

#### Rappel du contexte et des objectifs

Dans le cadre des contrats d'avenir hors chantiers d'insertion, un accompagnement spécifique a été mis en place afin de faciliter la reprise d'activité des bénéficiaires du RMI. Cette mesure, qui a démarré au second semestre, ne s'applique pas systématiquement à l'ensemble des personnes mais seulement à celles dont de réels besoins ont été identifiés.

Les objectifs de cette médiation visent à traiter toutes les questions liées à

l'environnement social, à faciliter l'intégration de la personne à son poste de travail et à construire un plan de professionnalisation.

La durée d'accompagnement correspond à un capital temps de départ de 3 mois et peut être actionnée à tout moment en fonction des besoins et de l'évolution de la situation du salarié en contrat aidé et ou de l'employeur.

Enfin, cet accompagnement prend en compte les formations proposées par l'employeur et sert de point d'appui pour l'élaboration d'un projet global cohérent.

#### Bilan

Actuellement, 32 personnes en contrat d'avenir sont entrées dans une démarche de médiation emploi.

Lors de la campagne d'information visant les personnes accueillies par l'éducation nationale, nous avons pu mesurer le nombre relativement important de réponses. Dans ce retour, nous avons aussi observé le besoin exprimé d'être accompagné pendant cette reprise d'activité, pour réfléchir très tôt à la construction d'un projet professionnel permettant d'ouvrir des perspectives d'emploi et/ou de formation qualifiante.

#### Perspectives

Le Conseil général veut renforcer la qualité de la mise en relation et du suivi en emploi, ainsi :

- Dans le secteur marchand, impliquer de façon plus importante les bénévoles de l'association EGEE et les professionnels de la formation afin de généraliser la mise en œuvre effective des outils d'accompagnement en entreprise élaborés et testés en 2006.
- Dans le secteur non marchand, poursuivre et développer les actions de médiation afin d'aider à consolider la situation d'emploi d'une part, et de favoriser d'autre part, l'élaboration d'un projet professionnel réaliste pour préparer la sortie du contrat aidé.
- Valoriser les acteurs, entreprises, bénévoles, tuteurs, bénéficiaires du RMI, engagés dans ces actions, à travers les outils de communication du Conseil général.
- Renforcer, sur le territoire de la CLILE Centre, le travail en commun des différents référents emploi : la conseillère RMI/ANPE et les professionnels du PLIE, dont les fonctions sont similaires.
- Favoriser le rapprochement, dans le cadre de la maison de l'emploi de la Mayenne, des différents chargés de relations entreprise relevant d'institutions différentes telles que le comité d'expansion économique, le PLIE, Cap emploi, la mission locale... afin d'optimiser leurs moyens d'action.
- Elaborer avec les OPCA, la Région et les autres partenaires, un dispositif d'appui et de formation des tuteurs en entreprise.



### 1.3 Accompagner la définition d'un projet professionnel et encourager la qualification des personnes

#### ACTION DE FORMATION VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

##### Rappel du contexte et des objectifs

Le département de la Mayenne se caractérise par un bas niveau de formation des bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE. Ainsi, seuls 24% d'entre eux ont un niveau supérieur au BEP-CAP contre 34% pour l'ensemble des bénéficiaires du RMI de la Région Pays de la Loire et 63% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi de la Mayenne.

Les dispositions réglementaires prévoient un plan de formation adapté et obligatoire pour toute personne en contrat aidé : contrat d'avenir et contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Le Conseil régional exerce une compétence majeure en matière de formation ; il convient donc de coordonner les moyens afin d'augmenter l'accès aux formations qualifiantes des bénéficiaires du RMI.

La formation professionnelle relève de la compétence du Conseil régional. Cependant, le Conseil général a souhaité participer à l'effort de formation en direction des jeunes adultes.

Ces formations permettent d'appréhender toutes les difficultés périphériques à l'emploi des jeunes adultes et visent à l'élaboration d'un projet personnel et professionnel : elles favorisent l'insertion sociale et professionnelle. Elles s'inscrivent comme une étape dans un parcours d'insertion et s'appuient sur les PAIO, la mission locale, l'ANPE et les travailleurs sociaux, dans la recherche de suites de parcours adaptés.

##### Bilan

Quatre actions de formation en direction du public jeunes adultes et de bénéficiaires de minima sociaux ont été réalisées en 2006. Deux organismes ont animé ces temps d'orientation et de préparation à l'emploi. Les stagiaires ont été accueillis sur les territoires de Laval, Evron et Mayenne.

De manière générale, ce public cumule de grandes difficultés et nécessite des approches pédagogiques spécifiques sur le plan du rythme de travail, des supports choisis, ainsi que dans la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire pour encadrer ces formations. La formalisation de temps forts de régulation et d'ajustements est importante pendant toute la durée de formation.

Une analyse plus fine a été menée sur l'un des groupes de formation. Les caractéristiques du public se déclinent ainsi :

- Il s'agit d'un public majoritairement féminin, jeune, puisque 50% ont moins de 21 ans, d'un niveau d'études faible, et non mobile.

- 57% des stagiaires n'ont jamais travaillé, ce qui explique que 70% des effectifs intègrent cette formation avec un objectif de découverte des métiers.

##### Les motifs de sortie en 2006 :

- 55% des jeunes sortant de la formation accèdent à un emploi ou à une nouvelle formation qualifiante. Pour certains d'entre eux, il s'agit d'une étape transitoire. Le lien avec la structure d'accueil est essentiel pour suivre et construire le parcours d'insertion.
- 30% quittent la formation avant d'avoir déterminé un projet et pour 100%, cette sortie s'accompagne d'une préconisation d'accompagnement renforcé.

#### AIDES INDIVIDUELLES

##### Rappel du contexte et des objectifs

Des possibilités d'aides financières sous forme de subvention et ou de prêt sont accordées pour faciliter la réalisation d'un projet professionnel, ou accompagner un projet permettant le maintien dans l'emploi.

##### Bilan

Au cours de l'année 2006, 68 personnes ont bénéficié d'aides financières.

Les aides concernent principalement l'accès aux formations et les frais connexes liés à la formation.

Les formations financées s'orientent principalement vers les métiers suivants : conducteur routier et de transport en commun, cariste, nettoyage, montage d'échafaudages, et permettent l'obtention d'une qualification nécessaire à un emploi.

##### Perspectives

- Maintenir le taux d'effort de la collectivité pour financer l'accès à des formations individuelles.
- Renforcer l'offre de formation en direction des personnes en contrats aidés.
- Expérimenter, avec le Conseil régional et un OPCA, depuis février 2007, un dispositif de formation personnalisée, intitulé « Pack emploi-formation ». Ce projet vise à favoriser l'accès à un emploi durable dans des entreprises de l'industrie ayant exprimé un besoin de recrutement de personnes en cours de qualification. Différents moyens seront développés pour réussir l'insertion professionnelle de personnes n'ayant pas de qualification et ne connaissant pas ces métiers : affiches et plaquettes détaillées présentant le poste, visites de l'entreprise partenaire, tests préalables, pré-qualification avec période dans l'entreprise, obtention d'une qualification à l'issue du contrat de professionnalisation et suivi en emploi.



## 1.4 Renforcer et développer les partenariats

### Rappel du contexte et des objectifs

Le Département a une responsabilité majeure en matière d'insertion. Cependant l'État, la Région, d'autres collectivités et organismes exercent aussi des missions au titre de l'insertion. Il est indispensable d'articuler les mesures existantes en ce domaine et notamment celles fixées dans la loi de programmation pour la cohésion sociale, au bénéfice de l'ensemble des publics.

Il convient de mobiliser toutes les offres offertes de façon cohérente et complémentaire.

Une concertation régulière entre institutions, collectivités ou organismes, permet de mieux agir ensemble sur un territoire.

### Bilan

- La mobilisation des collectivités locales, des partenaires institutionnels, des chambres consulaires et des associations œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle a permis l'élaboration du projet de « maison de l'emploi ». Ce projet, validé au niveau national en 2006, se met en place progressivement sur le département.
- L'objectif « d'accompagner le développement économique du département par une valorisation active des ressources humaines » repose sur un engagement réciproque de tous les partenaires.
- Le comité de pilotage des contrats aidés ainsi que des réunions de concertation régulières ont permis de définir, conjointement avec les services de l'État, une politique cohérente en matière de contrats aidés.
- La mise en place de commissions locales d'insertion et de lutte contre les exclusions (CLILE), et de différents groupes de travail s'y rattachant, vise à conforter une dynamique de projet sur les territoires en tenant compte de l'existant, des attentes et des capacités d'action.
- Les « cellules techniques emploi » contribuent à renforcer la concertation régulière entre les agents de l'ANPE et le personnel du Conseil général.
- L'analyse commune des situations favorise la cohérence des parcours d'insertion et la viabilité du projet de chaque personne.

### Perspectives

Il convient de :

- Maintenir le travail commun entre l'ANPE et le Conseil général sur des projets individuels d'insertion au sein des « cellules techniques emploi ».

- Développer les articulations entre les différents programmes conçus en faveur de publics prioritaires, afin d'établir des projets coordonnés sur un même territoire.
- Conduire une réflexion avec l'ensemble des institutions et acteurs concernés par l'accompagnement des créateurs d'entreprise en vue d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des prestations existantes, notamment en direction des publics les plus fragilisés.
- Poursuivre et développer le travail commun entre la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le Conseil général, avec les structures d'insertion.

## 1.5 Encourager financièrement toute reprise d'activité professionnelle

### Rappel du contexte et des objectifs

La reprise d'emploi est très souvent, à moyen terme, la cause de variation dans les ressources perçues. Ceci est source d'inquiétude pour les bénéficiaires qui accèdent à un emploi, surtout si ce dernier est temporaire ou partiel.

Il est donc important de garantir aux personnes le principe que toute reprise d'emploi n'entraîne pas une diminution des ressources nettes du ménage, compte tenu des dépenses occasionnées par cette reprise d'emploi, et que chaque heure travaillée puisse améliorer le revenu final des familles.

### Bilan

Tout indu lié à une reprise d'activité signalée en temps voulu a fait l'objet d'une remise gracieuse.

Des aides financières ont été apportées sur décision des membres du comité de validation des contrats d'insertion (CVCI) pour faciliter la reprise du travail.

### Perspectives

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, de nouvelles dispositions contribuent à augmenter les revenus des bénéficiaires du RMI qui reprennent un emploi. Le législateur offre désormais la possibilité de cumuler salaire et allocation RMI pendant les trois premiers mois d'activité.

Une prime mensuelle versée pendant 9 mois est également prévue pour les bénéficiaires du RMI qui reprennent une activité salariée ou une formation professionnelle rémunérée (hors contrat d'avenir et CI-RMA).

Enfin une prime de 1 000 € est accordée pour tout bénéficiaire travaillant au moins 78 h/mois pendant 4 mois consécutifs.



## AXE STRATÉGIQUE 2 : développer des stratégies de prévention



- 2.1 Conforter les interventions de soutien en direction des jeunes et des familles
- 2.2 Favoriser l'accès aux services de santé
- 2.3 Favoriser l'insertion sociale de la personne dans son environnement quotidien
- 2.4 Conforter les actions d'insertion par le logement

### 2.1 Conforter les interventions de soutien en direction des jeunes et des familles

#### *Rappel du contexte et des objectifs*

La situation des jeunes en difficulté est une préoccupation majeure pour notre département.

Les moins de 25 ans représentent près de 25% des demandeurs d'emploi de catégorie 1 et 4% des bénéficiaires du RMI. Ils sont accompagnés par les structures de la Mission locale ou du PAIO, ainsi que par les travailleurs sociaux du Conseil général, pour élaborer un projet d'insertion professionnelle.

#### *Bilan*

La situation des jeunes en difficulté est prise en compte dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes. Ainsi en 2006, 490 jeunes ont été aidés pour financer des dépenses liées à la subsistance, à des démarches d'insertion ou à des frais connexes à la formation.

Sur la même période, 584 nouveaux jeunes se sont engagés dans un accompagnement dans le cadre du CIVIS.

Par ailleurs, dans le cadre des comités de validation des contrats d'insertion, une vigilance particulière est apportée à la situation des jeunes dans leur famille. La contractualisation par contrat annexe à celui des parents est régulièrement mise en œuvre. Elle permet de s'assurer d'un accompagnement spécifique.

#### *Perspectives*

- Renforcer la contractualisation avec les jeunes dans le cadre des différents dispositifs.
- Apporter un appui financier significatif aux actions de formation visant un public jeune.
- Conforter les actions menées par les structures et les partenaires œuvrant en direction des jeunes.



## 2.2 Favoriser l'accès aux services de santé

### ACTIONS «SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE»

#### Rappel du contexte et des objectifs

Les difficultés de santé sont fréquemment évoquées par les bénéficiaires du RMI : elles concernent 38% d'entre-eux.

La problématique santé est au cœur des préoccupations des référents sociaux et des membres des comités de validation qui sont parfois démunis pour établir une contractualisation.

#### Bilan

Dans le cadre de la convention avec le CMP Laval Ouest et le CMP Laval Est, 36 temps d'échanges auprès des référents ont été réalisés. Cet appui des professionnels de la santé mentale permet aux personnels sociaux d'échanger, en groupe de travail, sur des situations ou des problématiques particulières et leur apporte un réel soutien technique.

L'action formation des groupes relais par le Réseau alcool santé s'est achevée en juin 2006. Mise en place en 1998, cette action a permis de former des professionnels de différents secteurs d'activité, des élus, des bénévoles, pour leur permettre de reconnaître, de communiquer et d'orienter une personne en difficulté avec l'alcool, vers des structures spécialisées en alcoologie.

Par ailleurs, les bénéficiaires du dispositif revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé disposent d'un outil d'évaluation médicale de leurs capacités de travail et des contre-indications à exercer le métier envisagé. Ainsi, 12 personnes ont pu bénéficier d'une visite médicale de main d'œuvre au cours de l'année.

#### Perspectives

- Création d'un groupe de travail sur cette problématique dans le cadre de la CLILE Centre. Il s'agit d'imaginer de nouvelles réponses pour mieux prendre en compte ces difficultés.

## 2.3 Favoriser l'insertion sociale de la personne dans son environnement quotidien

### ACTIONS « ESPACES DE DÉCOUVERTES ET D'INITIATIVES »

#### Rappel du contexte et des objectifs

Afin de lutter contre la dévalorisation personnelle vécue par une partie des bénéficiaires des minima sociaux et contre l'isolement et le repli sur soi que cette dévalorisation entraîne, il est primordial de proposer des dispositifs de liens sociaux adaptés. Le département de la Mayenne compte actuellement 8 espaces de découvertes et d'initiatives (EDI) financés dans le cadre du PDILE :

- *ACTIVE* à la Chapelle-au-Riboul,
- *À la croisée* à Laval,
- *L'atelier d'échanges* sur Craon,
- *L'atelier de vie quotidienne* à Château-Gontier,
- *L'Escale* à Mayenne,
- *Jardin Fleuri* sur Grez-en-Bouère,
- Le réseau d'échanges réciproques de savoirs - *La corne d'abondance* sur le Pays des Coëvrons,
- *Le réseau d'échanges réciproques de savoirs* sur le Pays de Loiron.

Ces espaces ont été créés à l'initiative des acteurs locaux, des élus, des professionnels et des bénévoles.

L'année 2006 a été une année particulièrement difficile pour les structures qui ont vu un de leurs partenaires financiers dans l'obligation de diminuer considérablement ses subventions, annonçant leur non reconduction pour l'année 2007.

#### Bilan

Les actions des espaces de découvertes et d'initiatives se définissent autour de cinq grands principes :

- **Accueillir tous les publics sans aucune discrimination**

En 2006, 843 personnes différentes ont participé aux échanges proposés sur les espaces de découvertes et d'initiatives de la Mayenne.

Les espaces de découvertes et d'initiatives usent de tous les moyens de communication dont ils disposent pour promouvoir leurs activités : radios locales, presse, édition d'un petit journal, affichage... Ainsi, régulièrement, les EDI organisent des temps forts, mobilisant de nombreux bénévoles, dans l'objectif de se faire connaître d'un large public.



- **Développer une démarche spécifique pour un public fragilisé, notamment celui des minima sociaux**

Les animatrices vont au devant des personnes par le biais des référents sociaux fortement impliqués, ou des professionnels de santé, en élaborant des stratégies qui permettent un accueil souple, non exigeant et non stigmatisant.

Dans les zones rurales, différents moyens sont mis en place afin de faciliter les déplacements des personnes : Petit Pégase, co-voiturage, mobilisation des personnes ressources, remboursement des frais de transport engagés ou encore échanges à domicile.

Environ 30% des personnes accueillies sur ces espaces sont bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation de parent isolé, et plus de 60% sont en grande difficulté d'insertion sociale et orientées par un travailleur social.

- **Tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite d'initiatives individuelles ou collectives des participants, prioritairement des personnes en difficulté**

Pour rendre les personnes moteurs de leur évolution et non simples consommateurs, il est indispensable qu'elles puissent s'investir dans les projets. La démarche consiste donc à faire émerger des désirs et à bâtir, conjointement, à partir des souhaits exprimés, des projets d'actions.

Les participants aux espaces de découvertes et d'initiatives s'impliquent régulièrement dans les manifestations locales. Ces participations valorisent les personnes qui sont amenées à présenter des actions menées avec l'association.

En 2006, les activités sportives ont pu se développer et ont enclenché de réelles évolutions constatées, notamment, à partir de l'activité piscine proposée par l'espace de découvertes et d'initiatives À la croisée de Laval.

À Craon, la fin de l'année 2006 a vu aboutir un projet né il y a bientôt deux ans, à savoir l'édition d'un livre pour enfant par l'atelier d'écriture « les secrets du grenier ». Cette activité a été particulièrement investie par des personnes en difficulté sociale qui ont fait preuve de constance et de persévérance.

Le chèque découverte, accompagné d'une démarche pédagogique d'accompagnement personnalisé est un outil régulièrement utilisé par les EDI pour permettre l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

- **Rechercher systématiquement à établir des passerelles avec les structures de droit commun**

Les espaces de découvertes et d'initiatives n'ont pas vocation à se suffire à eux-mêmes. Ils ont pour objectif de permettre à leurs participants de découvrir des actions proposées par des structures de droit commun non spécifiques à un public en difficulté, afin d'y adhérer en fonction de leurs affinités et de leur niveau d'autonomie. De nombreuses activités sont faites conjointement avec d'autres structures dans l'objectif de présenter ce qui se fait en dehors de l'EDI et d'établir des passerelles.

- **Impliquer, dans la mesure de leurs compétences, le plus grand nombre de personnes ressources, non salariées de la structure porteuse de l'action**

Les personnes ressources sont essentielles au bon fonctionnement des espaces de découvertes et d'initiative. Afin de préciser la place et le rôle des bénévoles, certaines EDI ont mis en place, durant l'année 2006, des réunions de formation pour les personnes ressources. Ce fut le cas pour l'EDI du Pays de Loiron, ou l'association ACTIVE, à la Chapelle-au-Riboul, qui a mis en place une formation en direction des bénévoles, afin de répondre à leurs questionnements en matière de communication auprès du public en difficulté.

Par ailleurs, afin d'offrir aux animatrices des espaces de découvertes et d'initiatives, un espace d'échanges autour de leurs pratiques, une action de formation a été mise en place.

### *Perspectives*

- Poursuivre l'engagement du Département dans les actions et conforter les structures visant l'insertion sociale dans le quotidien par un conventionnement pluriannuel sur la base d'évaluations intégrant l'ensemble des publics confrontés à des risques d'exclusion.

- Soutenir la création d'un espace de découvertes et d'initiatives sur la zone d'action sociale du Pays de l'Ernée et du bocage mayennais afin d'offrir aux personnes isolées de cette zone, un lieu permettant de créer du lien social et retrouver du dynamisme et de l'autonomie.

## **VOLONTARIAT RECONNU**

### *Rappel du contexte et des objectifs*

Le volontariat reconnu a pour objectif de mobiliser les ressources des personnes en difficulté, en leur proposant des activités d'utilité sociale auprès d'associations par l'intermédiaire d'un des trois organismes médiateurs.

Orientée par le comité de validation des contrats d'insertion, la personne est reçue par l'organisme médiateur qui établit un diagnostic en fonction de ses attentes, de ses appétences et de ses contraintes. Le médiateur effectue la mise en relation avec les structures d'accueil et assure un suivi à raison d'au moins une rencontre mensuelle.

### *Bilan*

Sur les zones de Mayenne, Laval et Nord-est mayennais, l'année 2006 confirme tout l'intérêt de cette action.

Les organismes médiateurs AAPI 53, ACTIVE et Avenir formation ont permis à 31 personnes, réparties dans 26 associations, d'effectuer du volontariat reconnu.

Les résultats sont concluants : 2 personnes se sont engagées dans un contrat aidé. Une personne volontaire durant deux mois a quitté la Mayenne pour effectuer une formation qualifiante en dorure sur bois. Une autre personne est désormais en recherche active d'emploi en lien avec l'ANPE.



Globalement, cette action apporte un mieux-être et une valorisation. Elle dynamise les personnes et leur permet de prendre de l'assurance et de l'autonomie et de faire de nouveaux projets d'insertion.

### **Perspectives**

- Renforcement de l'activité sur les zones de Mayenne, Laval et Nord-est mayennais.
- Vigilance sur les capacités d'évolution des personnes pour intégrer d'autres modes d'insertion.

## **ACCÈS À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS**

### **Rappel du contexte et des objectifs**

Le dispositif « chèques découvertes » géré par l'ANPAA 53 a pour objectif de favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs, à des publics en situation d'isolement ou de fragilité, notamment les bénéficiaires des minima sociaux.

L'octroi de chèques découvertes s'accompagne d'une démarche pédagogique assurée par les référents que sont les animatrices des espaces de découvertes et d'initiatives, ou les encadrants des chantiers d'insertion.

### **Bilan**

L'action « chèques découvertes » confirme son intérêt en 2006. Elle permet l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture, rendu difficile pour des publics en situation de fragilité ou d'isolement en raison, notamment, du coût pour des personnes dont les priorités sont principalement centrées sur des dépenses de subsistance. Cette difficulté d'accès peut être aussi explicitée par l'aspect inhabituel de la démarche vers certains lieux culturels.

En 2006, un des partenaires financiers a diminué de moitié ses subventions, en annonçant leur non-reconduction pour l'année 2007. Face à cette situation, les structures ont été dans l'obligation de renoncer, en fin d'année, à des sorties culturelles ou de loisirs.

### **Perspectives**

- Soutenir financièrement cette action pour en permettre le bon déroulement.

## **2.4 Conforter les actions d'insertion par le logement**

### **Rappel du contexte et des objectifs**

L'accès, puis le maintien dans un logement sont des conditions essentielles pour construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les actions menées dans le cadre du Plan départemental d'action pour les personnes défavorisées visent tout particulièrement les personnes en difficultés financières ou sociales.

Les actions conduites visent à :

- solvabiliser les ménages pour favoriser l'accès et le maintien dans les lieux et prévenir ainsi les expulsions,
- proposer un logement adapté aux difficultés rencontrées,
- réduire la précarité en luttant contre l'habitat indigne,
- accroître l'offre de logements adaptés.

### **Bilan**

Le fonds de solidarité pour le logement est intervenu pour un montant d'engagement de 959 213 € sous forme de subventions et 254 705,63 € sous forme de prêts.

Ces sommes ont été engagées pour répondre aux 4 105 demandes examinées par la commission d'attribution, et ont concerné 2 567 ménages. De même, 83 462 € ont été consacrés aux mesures d'accompagnement social liées au logement et à la médiation locative.

- Lutter contre l'indécence et l'insalubrité

69 situations ont été signalées donnant lieu à un diagnostic assuré par Habitat développement.

- Accroître l'offre de logements

Le parc de logements adaptés comprend actuellement 381 logements du parc public ou privé.

En 2006, 22 nouveaux logements ont été mis en service tandis que 20 projets du programme social thématique (PST) ont été présentés et devraient aboutir à une nouvelle offre en 2007.

- Contribuer à l'insertion par la mise à disposition de logements adaptés aux capacités financières et au mode de vie des ménages.

En 2006, 45 nouveaux ménages ont pu intégrer un logement du parc adapté. 80% d'entre eux sont bénéficiaires des minima sociaux.

### **Perspectives**

- Réactualiser le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées en tenant compte de la loi du 13 juillet 2007 portant engagement national pour le logement (loi ENL).



## AXE STRATÉGIQUE 3 : encourager la mobilité



### 3.1 Lever les freins à l'insertion

### 3.1 Lever les freins à l'insertion

#### *Rappel du contexte et des objectifs*

La mobilité est une condition fondamentale dans un processus d'insertion pour accéder à un emploi, au logement, à la santé, aux loisirs. Le département de la Mayenne est sensible à cette problématique.

En 2006, un groupe de travail s'est mis en place sur le territoire de la CLILE Centre pour améliorer le dispositif et proposer de nouvelles réponses adaptées.

#### *Bilan*

L'application du règlement adopté au début 2006 a permis de clarifier les conditions d'attribution des aides accordées et d'assurer une équité sur l'ensemble du territoire.

Les aides individuelles pour la mobilité concernent l'achat d'un véhicule, la réparation, l'assurance, l'aide au financement des leçons de conduite ou l'aide aux frais de transport. En 2006, 156 personnes, en démarche d'insertion professionnelle ou sociale, ont pu bénéficier d'une aide sous forme de subvention et/ou de prêt.

Le montant moyen accordé par personne est de 440 €.

Par ailleurs, dans le but de palier le problème de mobilité que rencontrent les bénéficiaires du RMI pour se rendre sur un chantier d'insertion ou pour aller sur les espaces de découvertes et d'initiatives, le Conseil général propose un remboursement des frais de transport engagés par les structures d'accueil pour favoriser ces déplacements.

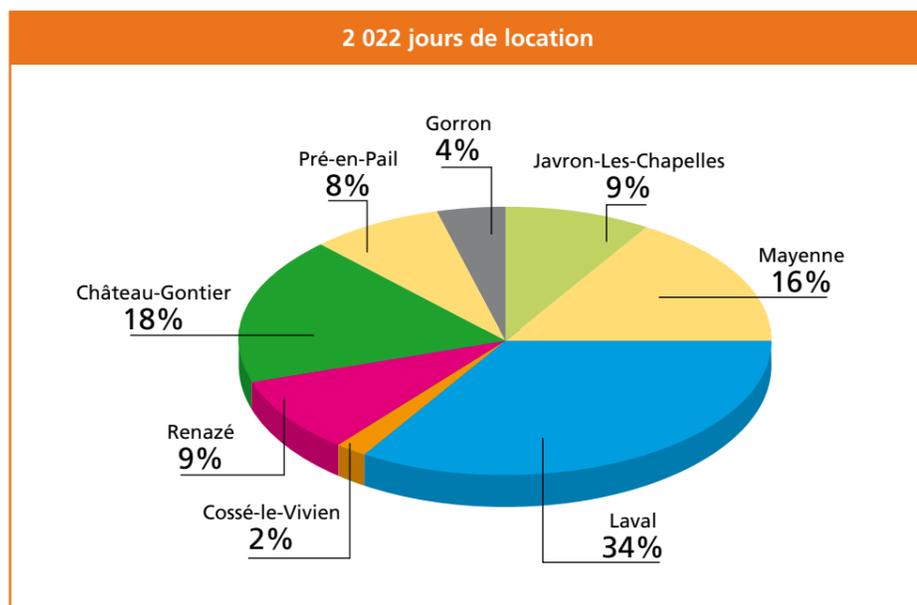
L'action « Mise à disposition d'un véhicule », gérée par l'association COPAINVILLE sur la ville de Mayenne, permet à des personnes de bénéficier d'un véhicule pour se rendre à un entretien d'embauche, sur un lieu de stage dans le cadre de la formation professionnelle ou pour prendre ou reprendre une activité professionnelle.

Cet outil, mis en place courant 2003, est un dispositif qui, malgré un début difficile, est désormais complètement inscrit dans le territoire. Durant l'année 2006, 56 contrats de location pour un total de 38 000 km ont été signés. Ils concernent 19 bénéficiaires. L'association COPAINVILLE a renouvelé et étendu son parc à cinq véhicules. Le taux d'utilisation sur l'année a très régulièrement dépassé les 80%. L'achat de deux autres véhicules est prévu durant l'année 2007. Outre l'apport du moyen de transport manquant, le dispositif génère, pour les bénéficiaires, une forme de normalité par rapport aux autres, un regain d'image de soi qui motive d'autant la réussite de la démarche d'insertion professionnelle entreprise.

Sur le même schéma, l'action « Mobiservice », assurée par le GLEAM, propose la mise à disposition de mobylettes sur l'ensemble du département pour les jeunes et les adultes. Le parc compte 35 mobylettes, dont 16 ont été financées par le Conseil général.



Dans le cadre de la convention du PDILE, 48 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif pour une valeur de 2 022 jours de location. La majeure partie des mises à disposition se fait sur Laval et Mayenne. Mais ce dispositif trouve aussi tout son intérêt sur les zones rurales.



L'action de formation à l'apprentissage du code de la route et de la conduite, portée par l'association INSER'CONDUITE 53 sur Laval, a pu démarrer en juillet 2006.

Deux conventions « Permis B pour l'emploi - Formation pour le code de la route » et « Permis B pour l'emploi - Formation pour la conduite » ont été signées dans le cadre du PDILE. Elles concernent, chacune, 20 bénéficiaires du RMI ou de l'API, en démarche d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle, ayant besoin d'une pédagogie adaptée, d'un accompagnement individualisé et d'un suivi particulier dans leur apprentissage.

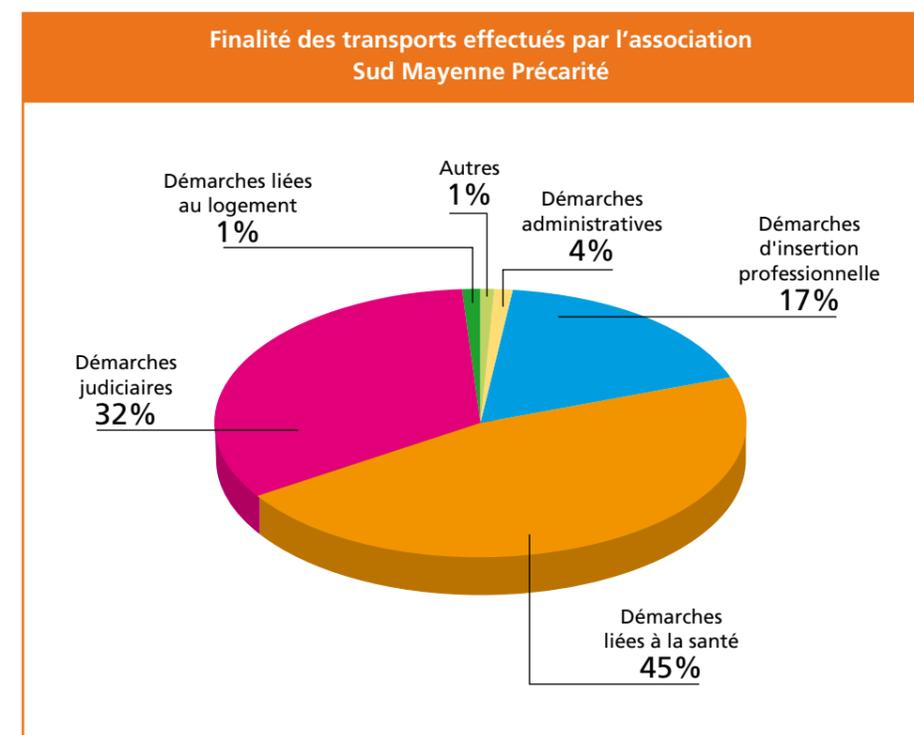
L'orientation du public est validé par décision du comité de validation des contrats d'insertion.

En 2006, 22 personnes ont été positionnées sur la formation pour le code de la route et 5 sur la formation pour la conduite. À la fin du premier semestre 2007, un bilan sera établi afin d'évaluer la pertinence et le taux de réussite de ce dispositif.

Sur la zone du sud Mayenne, l'association Sud Mayenne Précarité, conventionnée depuis novembre 2001, fait le lien entre les membres bénévoles de l'association prêts à assurer le déplacement et les demandeurs orientés par un référent social. En 2006, les bénévoles de l'association ont effectué 183 transports, soit une augmentation de 37% par rapport à 2004.

Ce dispositif est sollicité à défaut de transport collectif ou personnel disponible, ou en raison d'un besoin d'accompagnement particulier, pour des démarches liées à la santé, à l'insertion professionnelle ou bien encore à des démarches judiciaires.

Le temps de transport est d'abord un temps d'écoute, d'encouragement et de valorisation.



### Perspectives

- Poursuite et renforcement des actions existantes en soutenant financièrement les structures chargées de leur mise en œuvre.
- Élargissement de la convention passée avec la SNCF.
- Mise en place d'un système de paiement permettant un règlement rapide.



## AXE STRATÉGIQUE 4 : faciliter l'accès aux offres d'insertion



- 4.1 Conforter l'accompagnement individualisé
- 4.2 Offrir des temps d'informations et d'échanges
- 4.3 Rechercher et développer des réponses adaptées
- 4-4 Construire des supports de communication et optimiser les outils de contractualisation

### 4.1 Conforter l'accompagnement individualisé

#### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR L'INSERTION (ASI)

##### Rappel du contexte et des objectifs

L'accompagnement social pour l'insertion est une mesure d'accompagnement personnalisé qui permet de traiter les difficultés périphériques à l'emploi comme la santé, la mobilité, le logement. Il vise un retour consolidé des personnes à une vie personnelle et sociale autonome, adaptée à leur situation et à leurs capacités.

Cinq organismes, répartis sur l'ensemble du territoire, sont conventionnés pour assurer cette mission.

##### Bilan

En 2006, 235 personnes ont bénéficié de la mesure ASI prescrite par les services du Conseil général.

Cet accompagnement s'appuie sur un réseau socioprofessionnel important, constitué depuis plusieurs années par les structures.

On note une augmentation des bénéficiaires de ces mesures ASI sur le secteur de Laval. Des points de régulation sont faits avec les travailleurs sociaux afin de formaliser les difficultés rencontrées et les progrès réalisés. Nous constatons que ce travail d'accompagnement nécessite une présence physique importante de l'accompagnateur dans l'aide à la réalisation des démarches. C'est souvent à cette condition que les personnes osent franchir des portes.

L'accompagnement en milieu rural se déroule, soit dans le cadre d'une permanence dans les antennes solidarité ou en mairie, soit pour certaines personnes à leur domicile, compte tenu de leurs difficultés de mobilité.

En complémentarité du suivi individuel, des temps collectifs ont permis d'engager de nouvelles dynamiques. Ils ont favorisé l'intégration sociale des personnes.

Les caractéristiques du public, concernant 112 personnes accompagnées par deux des quatre structures conventionnées pour 2006.

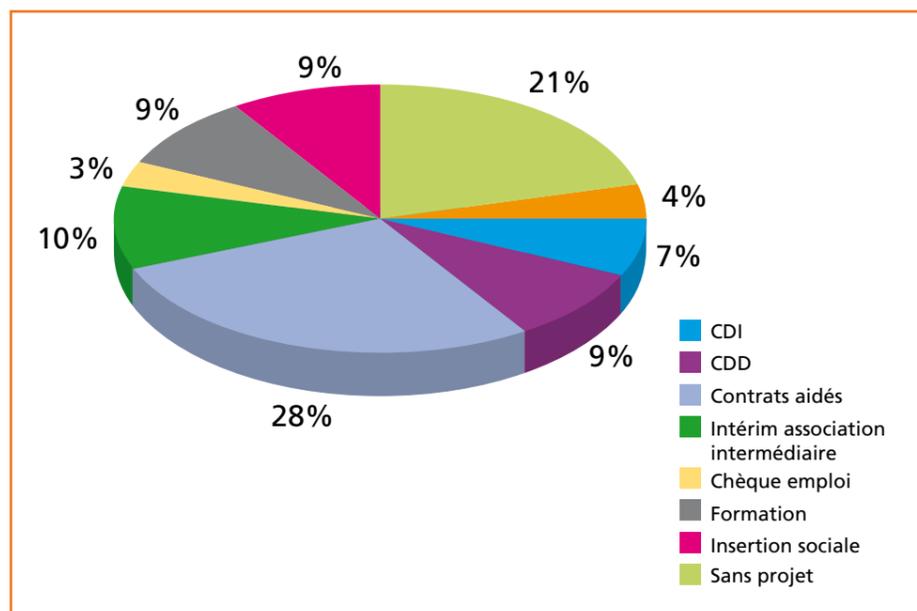
On constate un public largement féminin, avec 76% de femmes, et isolé, 35% sont des familles monoparentales et 48% vivent seules.

Ces personnes ont un niveau d'études bas : 90% ont un niveau égal ou inférieur au baccalauréat.

Un public assez peu mobile, 48% n'ont pas de permis de conduire, et éloigné de l'emploi puisque 59% des personnes ont au moins 2 ans d'inactivité.



Les motifs de sorties en 2006, représentant 68 personnes.



L'insertion sociale porte sur l'accès à un logement, à des soins, à une plus grande mobilité et, de manière générale, à l'amélioration de la vie quotidienne.

L'insertion professionnelle s'appuie majoritairement sur les contrats aidés.

### Perspectives

- Favoriser et développer des temps collectifs d'accompagnement et permettre le décroisement pédagogique avec d'autres actions de dynamisation et/ou de formation pour mieux appréhender l'accès à la connaissance et faciliter l'intégration des personnes.

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES GENS DU VOYAGE

### Rappel du contexte et des objectifs

L'association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (AMAV) a une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RMI. Ce suivi spécialisé vise à aider ces personnes et leurs familles dans leurs démarches d'insertion.

## Bilan

166 familles ont bénéficié d'un accompagnement en 2006.

Celui-ci a porté principalement sur la recherche d'emploi, le suivi des micro entreprises, la scolarisation des enfants, l'habitat et le lien avec des institutions.

### • Les démarches d'insertion professionnelle

Elles consistent en un accompagnement vers une inscription aux ASSEDIC, une rencontre avec un conseiller de l'ANPE, de la mission locale, ou encore l'apprentissage des techniques d'élaboration de CV.

Plusieurs personnes ont effectué des contrats aidés, des missions auprès d'associations intermédiaires, des formations qualifiantes et des emplois saisonniers.

### • Le suivi des micro entreprises

Il est devenu un service payant d'un montant de 120 € pour l'année.

L'AMAV a souhaité demander une participation financière afin de responsabiliser les personnes. Cette démarche pédagogique permet aussi de les engager durablement dans un suivi régulier.

Deux professionnels, une conseillère en économie familiale et un comptable, interviennent dans l'accompagnement de la micro entreprise.

66 personnes ont bénéficié d'un suivi ou d'un bilan micro entreprise. 7 personnes nouvelles ont intégré la démarche sur le département et ont accepté le suivi micro entreprise payant proposé par l'AMAV. 15 micro entrepreneurs n'ont pas souhaité adhérer au service payant.

Cet accompagnement a développé l'autonomie chez la moitié d'entre eux en prenant notamment appui sur des outils comme le carnet de compte.

Les types d'activités les plus représentées sont le nettoyage de façades, la vente sur les marchés et la récupération.

### • Scolarisation des enfants

La quasi totalité des familles allocataires du RMI scolarisent leurs enfants mais parfois de manière épisodique. L'AMAV joue un rôle important de médiateur dans la persuasion des parents et dans la motivation des enfants.

Le suivi d'une scolarité régulière pour les enfants constitue un souci permanent des professionnels et des membres des comités de validation.

### • Les démarches d'accompagnement pour une recherche ou une amélioration de l'habitat

Elles ont notamment porté sur la recherche de terrain ou l'obtention d'un logement dans le parc privé ou social.



### Perspectives

- Une réflexion est menée autour de la mise en place de modules de formation qualifiante à partir des métiers exercés par les gens du voyage avec des organismes de formation et notamment avec l'AFPA.
- Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, participation à la réflexion sur les possibilités de sédentarisation des voyageurs.

## ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES AGRICULTEURS

### Rappel du contexte et des objectifs

Cette action vise à accompagner des agriculteurs en difficulté, bénéficiaires du RMI, résidant dans le département de la Mayenne.

### Bilan et perspectives

Au cours de l'année 2006, la MSA a réalisé l'accompagnement social et le suivi technique de 14 exploitants agricoles.

Devant l'intérêt d'une telle action, il est nécessaire de poursuivre cette démarche.

## 4.2 Offrir des temps d'informations et d'échanges

### RENCONTRES MAYENNAISES DE L'INSERTION

#### Rappel du contexte et des objectifs

Ces rencontres sont organisées sur Laval et s'adressent aux nouveaux allocataires du RMI. Elles complètent l'intervention individuelle des professionnels de l'action sociale par une approche collective.

Elles offrent des lieux d'écoute de la demande des personnes nouvellement arrivées dans le dispositif et permettent :

- de les rendre acteurs de leur insertion,
- de rompre leur isolement en leur offrant un espace de parole et d'actions communes.

Ces rencontres sont aussi un lieu d'information sur le rôle des institutions, des référents et sur les offres d'insertion existantes sur le territoire.

#### Bilan

473 personnes ont été conviées à ces rencontres.

18,18% se sont présentées, soit 86 personnes.

La participation aux rencontres mayennaises de l'insertion reste sensiblement identique à celle de l'année 2005. Les motifs d'absence évoqués concernent des problèmes de santé, un emploi en cours ou encore des raisons familiales.

À l'issue de ces rencontres, les personnes ont la possibilité de répondre à un questionnaire de satisfaction.

74 questionnaires complétés permettent de faire ressortir les points suivants :

- bonne information sur le dispositif,
- réunion intéressante qui permet de connaître les différentes ressources mises à disposition,
- échanges enrichissants.

Les personnes expriment aussi les difficultés matérielles dans lesquelles elles se trouvent suite à une reprise d'activité.

Les professionnels soulignent l'intérêt pour l'ensemble des participants de ces rencontres, où l'accueil et la convivialité sont importants. Ils utilisent désormais les nouveaux supports concernant le dispositif RMI (plaquette sur les obligations et droits et kit emploi), pour animer les échanges.

### Perspectives

- Développer, à partir de l'expérience menée sur Laval pour les nouveaux allocataires du RMI, des temps d'échanges adaptés au territoire de Château-Gontier et Évron.

## 4.3 Rechercher et développer des réponses adaptées

Les CLILE ont pour mission d'animer la politique locale d'insertion, de proposer des mesures propres à favoriser ou à conforter l'insertion et de formuler des propositions relatives à l'ensemble de la lutte contre les exclusions. C'est dans cet objectif qu'à la suite des réunions de décembre 2005, des orientations ont été prises et qu'au cours de l'année 2006, des groupes de travail, mobilisant différents acteurs, ont été mis en place.

### LA CLILE CENTRE

Deux groupes de réflexion se sont constitués et ont travaillé sur les deux thèmes suivants :

- Mobilité : proposer un ou des systèmes réactifs d'attribution d'aides d'urgence ; étudier le projet de création d'une auto-école sociale pour le département.
- Habitat-Logement : faire un état des lieux sur les logements sociaux existants et évaluer ce qu'il convient de développer ; aborder le thème de la sédentarisation des gens du voyage en Mayenne.



## LA CLILE SUD MAYENNE

Deux groupes de réflexion se sont constitués et ont travaillé sur les deux thèmes suivants :

- mise en place d'un chantier d'insertion sur le pays de Craon.
- intégration de la notion de citoyenneté dans les démarches d'accompagnement des bénéficiaires du RMI.

### Le chantier d'insertion

Le groupe de travail a fait progresser sa réflexion en associant l'ensemble des acteurs intéressés et en faisant appel ponctuellement à des personnes expertes pour appréhender plus globalement le sujet. Aujourd'hui, après avoir identifié précisément les besoins en terme de public, des contacts sont pris avec des collectivités sur la possibilité d'activités de production adaptées à l'objectif d'un chantier d'insertion.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration afin de pouvoir formaliser, avec précision, les objectifs et exigences souhaités. La mise en œuvre effective du projet est prévue pour le second semestre.

### La citoyenneté

Le groupe de travail a réfléchi sur ce que recouvre la notion de citoyenneté, à l'aide de supports documentaires, et a recherché des exemples concrets.

Dans un second temps, il a essayé de définir le périmètre d'action de cette notion au regard des lois existantes. À partir des exigences attendues du Conseil général, le groupe de travail s'est orienté vers la mise en place d'outils d'aide à l'apprentissage du « comment vivre ensemble » dans le cadre des démarches d'insertion sociale de manière plus large.

La finalisation de ces travaux devrait se faire courant 2007.

## LA CLILE NORD MAYENNE

Un groupe de réflexion s'est constitué et a travaillé sur le thème suivant :

Proposer des solutions pour les bénéficiaires du RMI qui ont bénéficié de l'ensemble des offres d'insertion et pour lesquels une solution en terme d'emploi marchand durable n'est toujours pas envisageable, au regard des exigences du monde de l'entreprise.

Le groupe de travail a lancé une étude, à partir des 3 zones d'action sociale, afin d'identifier les publics. Il a mis en place un questionnaire d'enquête pour formaliser les caractéristiques de ces publics. Aujourd'hui, le groupe de travail réfléchit à de nouveaux schémas d'organisation d'activités salariées.

Cet axe de réflexion entre dans une démarche innovante et les membres du groupe de travail souhaitent s'inscrire dans une logique d'expérimentation.

## 4.4 Construire des supports de communication et optimiser les outils de contractualisation

### Rappel du contexte et des objectifs

Devant le nombre, la diversité et l'évolution constante des dispositifs, il est indispensable d'apporter une information complète et actualisée tant en direction des bénéficiaires que des professionnels.

### Bilan

Trois supports de communication destinés aux bénéficiaires du RMI ont été élaborés et diffusés par les référents principaux :

- l'un concerne les devoirs et les droits : « *Quelles sont mes obligations ? Quels sont mes droits ? Le RMI en 5 questions* »,
- l'autre porte sur les démarches administratives liées à l'insertion professionnelle : « *Que dois-je faire pour chercher un emploi ? 5 conseils pratiques* »,
- Le dernier « *Mon kit emploi* » est un questionnaire à compléter par les bénéficiaires en recherche d'emploi dans le secteur marchand.

Par ailleurs, durant l'année 2006, un groupe de travail, composé de responsables de zone d'action sociale, d'animatrices à l'insertion et de techniciens du service des actions départementales de lutte contre les exclusions, a élaboré un nouveau formulaire de contrats d'insertion définissant clairement les objectifs que le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre à plus ou moins long terme.

### Perspectives

- Mise en place du nouveau formulaire de contrats d'insertion
- Elaboration de plaquettes d'informations sur les dispositifs « chantiers d'insertion » et « espaces de découvertes et d'initiatives » en Mayenne



## Bilan financier 2006 et prévisions budgétaires 2007

### 1. Bilan financier 2006

Montant des allocations versées en 2006 au titre  
du revenu minimum d'insertion et du revenu minimum d'activité  
Dépenses arrêtées au 31 décembre 2006

**11 019 021,45 €**

Montant des allocations versées en 2006 au titre des contrats d'avenir  
Dépenses arrêtées au 31 décembre 2006

**559 136,87 €**

### BALANCE DES CRÉDITS 2006

RECETTES	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
Recettes 2006 (y compris prêts mobilité formation)	15 880,30 €	Paiements	1 292 985,97 €
Solde couvert par la participation du Conseil général	1 277 105,67 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 292 985,97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 292 985,97 €</b>

### RECETTES 2006

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL Avenir formation - Volontariat reconnu	3 767,69 €
PRÊTS MOBILITÉ FORMATION - 34 prêts en cours	12 112,61 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>15 880,30 €</b>





# DÉPENSES 2006

Actions	Financements Conseil général		Reports des engagements sur 2007
	Engagements	Mandats	
<b>AXE STRATÉGIQUE N° 1 : FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI</b>	<b>520 624,96 €</b>	<b>338 647,63 €</b>	<b>181 977,33 €</b>
<b>ACTIONS S'APPUYANT SUR LA MISE EN SITUATION DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>	<b>100 832,60 €</b>	<b>25 760,10 €</b>	<b>75 072,50 €</b>
ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
A2i : Actual intérim insertion	9 600,00 €	0,00 €	9 600,00 €
Aide individuelle dans reprise emploi CI-RMA	1 674,90 €	0,00 €	1 674,90 €
Boutique de gestion : Accueil	3 048,80 €	2 896,60 €	152,20 €
Accompagnement et suivi	2 744,40 €	0,00 €	2 744,40 €
GENIE : entreprise d'insertion	12 200,00 €	0,00 €	12 200,00 €
EGÉE	1 350,00 €	0,00 €	1 350,00 €
Transport	300,00 €	0,00 €	300,00 €
AFPA	9 187,50 €	0,00 €	9 187,50 €
Référent RMI-ANPE	45 727,00 €	22 863,50 €	22 863,50 €
	€		
<b>ACTIONS S'APPUYANT SUR LA MISE EN SITUATION DE TRAVAIL EN CONTRATS AIDÉS</b>	<b>296 917,00 €</b>	<b>237 806,80 €</b>	<b>59 110,20 €</b>
<b>CHANTIERS D'INSERTION</b>	€		
ADASA «Détroit, Frip'ouilles et Bois debout»	83 997,00 €	67 197,00 €	16 800,00 €
ADASA Les Jardins de l'aventure	24 888,00 €	19 910,00 €	4 978,00 €
ENTR'AIDÉ AVENIR	24 888,00 €	19 910,00 €	4 978,00 €
<b>ÉTUDES ET CHANTIERS</b>	31 110,00 €	24 888,00 €	6 222,00 €
GENIE Pépinière	12 444,00 €	9 955,20 €	2 488,80 €
REFUGE DE L'ARCHE	31 110,00 €	24 888,00 €	6 222,00 €
VALOREN	31 110,00 €	24 888,00 €	6 222,00 €
VALOREN Livres	18 666,00 €	14 932,80 €	3 733,20 €
LES RESTOS DU CŒUR	18 666,00 €	14 932,80 €	3 733,20 €
<b>ÉQUIPE INTERCOMMUNALE</b>			
ERVE ET CHARNIE	18 666,00 €	14 933,00 €	3 733,00 €
<b>EMPLOIS CONSOLIDÉS</b>			
CEC	1 372,00 €	1 372,00 €	0,00 €
<b>ACTIONS DE MÉDIATION DANS L'EMPLOI EN SECTEUR NON MARCHAND</b>	<b>42 330,00 €</b>	<b>21 037,50 €</b>	<b>21 292,50 €</b>
AVENIR FORMATION 53	4 250,00 €	3 187,50 €	1 062,50 €
avenant jusqu'au 30/06/2007	2 210,00 €	0,00 €	2 210,00 €
AGITATO	6 800,00 €	5 100,00 €	1 700,00 €
avenant jusqu'au 30/06/2007	3 400,00 €	0,00 €	3 400,00 €
UFCV-CRFA	4 250,00 €	3 187,50 €	1 062,50 €
avenant jusqu'au 30/06/2007	2 210,00 €	0,00 €	2 210,00 €
SEA	7 650,00 €	5 737,50 €	1 912,50 €
avenant jusqu'au 30/06/2007	3 910,00 €	0,00 €	3 910,00 €
AAPI 53	5 100,00 €	3 825,00 €	1 275,00 €
avenant jusqu'au 30/06/2007	2 550,00 €	0,00 €	2 550,00 €



## Actions

Actions	Financements Conseil général		Reports des engagements sur 2007
	Engagements	Mandats	
<b>ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>28 800,00 €</b>	<b>21 600,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>
AGITATO dispositif global	11 200,00 €	8 400,00 €	2 800,00 €
SEA «Espace Dynamique/Coëvrans»	8 600,00 €	6 450,00 €	2 150,00 €
SEA stage «Pilote ton avenir»	9 000,00 €	6 750,00 €	2 250,00 €
<b>AIDES INDIVIDUELLES</b>	<b>51 745,36 €</b>	<b>32 443,23 €</b>	<b>19 302,13 €</b>
Actions diverses d'insertion et de formation	48 114,15 €	28 812,02 €	19 302,13 €
Prêt insertion et formation investissement	3 631,21 €	3 631,21 €	0,00 €

### AXE STRATÉGIQUE N° 2 : DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PRÉVENTION

	336 209,36 €	295 206,90 €	41 002,46 €
<b>SANTÉ ET MIEUX ÊTRE</b>	<b>14 959,30 €</b>	<b>7 504,56 €</b>	<b>7 454,74 €</b>
CEDIFF : Atouts pour réussir	1 905,00 €	1 334,00 €	571,00 €
CMP : CH de LAVAL appui aux référents	3 812,00 €	1 906,00 €	1 906,00 €
MSA : vaccination anti-leptospirose	750,20 €	0,00 €	750,20 €
AFPA : visites médicales du travail	2 492,10 €	664,56 €	1 827,54 €
ANPAA 53 : Réseau alcool santé	6 000,00 €	3 600,00 €	2 400,00 €
<b>ESPACES DE DÉCOUVERTES ET D'INITIATIVES</b>	<b>273 486,00 €</b>	<b>266 962,00 €</b>	<b>6 524,00 €</b>
ACTIVE	16 500,00 €	16 500,00 €	0,00 €
AGITATO	29 700,00 €	29 700,00 €	0,00 €
EDI des pays de Laval et Loiron À LA CROISÉE	86 122,00 €	86 122,00 €	0,00 €
Espace de découvertes et d'initiatives du pays de Loiron	20 384,00 €	13 860,00 €	6 524,00 €
CCAS de la ville de Château-Gontier	26 400,00 €	26 400,00 €	0,00 €
CCAS de la ville de Craon	29 700,00 €	29 700,00 €	0,00 €
JARDIN FLEURI	25 080,00 €	25 080,00 €	0,00 €
RERS LA CORNE D'ABONDANCE des Coëvrans	39 600,00 €	39 600,00 €	0,00 €
€			
<b>VOLONTARIAT RECONNU</b>	<b>24 264,06 €</b>	<b>9 540,34 €</b>	<b>14 723,72 €</b>
AAP	13 629,06 €	9 540,34 €	4 088,72 €
ACTIVE fonctionnement et indemnités	10 635,00 €	0,00 €	10 635,00 €
€			
<b>ACCÈS À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS</b>	<b>23 500,00 €</b>	<b>11 200,00 €</b>	<b>12 300,00 €</b>
ANPAA 53 : chèques découverte	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
AGITATO ACTE	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
GRAINE DE MOTS	1 500,00 €	1 200,00 €	300,00 €



# Actions

## Financements Conseil général

## Reports des engagements sur 2007

### Engagements

### Mandats

### AXE STRATÉGIQUE N° 3 : ENCOURAGER LA MOBILITÉ

180 905,12 €

147 134,24 €

33 770,88 €

#### AIDES INDIVIDUELLES

€

71 434,87 €

66 678,87 €

4 756,00 €

Aide individuelle à la mobilité  
Prêts mobilité

57 135,87 €

52 908,87 €

4 227,00 €

14 299,00 €

13 770,00 €

529,00 €

€

#### AIDE AUX TRANSPORTS SUR CHANTIERS D'INSERTION ET SUR ERVE ET CHARNIE

€

21 380,45 €

14 095,20 €

7 285,25 €

ENTR'AIDE AVENIR  
ÉTUDES ET CHANTIERS  
VALOREN  
VALOREN Livres  
ERVE ET CHARNIE

1 600,00 €

1 231,20 €

368,80 €

7 200,00 €

5 535,60 €

1 664,40 €

7 791,65 €

5 651,40 €

2 140,25 €

4 330,80 €

1 496,40 €

2 834,40 €

458,00 €

180,60 €

277,40 €

€

#### AIDE AUX TRANSPORTS AUX ESPACES DE DÉCOUVERTES ET D'INITIATIVES

€

24 087,00 €

18 490,37 €

5 596,63 €

ACTIVE  
CCAS de la ville de CHÂTEAU-GONTIER  
CCAS de la ville de CRAON  
JARDIN FLEURI  
À LA CROISÉE  
RERS LA CORNE D'ABONDANCE des Coëvrons  
Espace de découvertes et d'initiatives du pays de LOIRON  
AGITATO

7 500,00 €

7 176,90 €

323,10 €

2 287,00 €

1 619,17 €

667,83 €

2 000,00 €

1 088,70 €

911,30 €

5 000,00 €

3 884,10 €

1 115,90 €

800,00 €

720,66 €

79,34 €

3 000,00 €

1 418,44 €

1 581,56 €

2 000,00 €

1 369,20 €

630,80 €

1 500,00 €

1 213,20 €

286,80 €

€

#### MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES

€

25 662,80 €

19 114,80 €

6 548,00 €

COPAINVILLE  
COPAINVILLE  
SUD MAYENNE PRÉCARITE  
GLEAM  
avenant

3 600,00 €

0,00 €

3 600,00 €

3 800,00 €

2 660,00 €

1 140,00 €

3 000,00 €

2 554,80 €

445,20 €

13 900,00 €

13 900,00 €

0,00 €

1 362,80 €

0,00 €

1 362,80 €

€

#### PRÉPARATION AU PERMIS DE CONDUIRE

€

38 340,00 €

28 755,00 €

9 585,00 €

INSER CONDUITE 53 Formation pour le code de la route  
INSER CONDUITE 53 Formation pour la conduite

14 840,00 €

11 130,00 €

3 710,00 €

23 500,00 €

17 625,00 €

5 875,00 €



Actions	Financements Conseil général		Reports des engagements sur 2007
	Engagements	Mandats	
<b>AXE STRATÉGIQUE N° 4 : FAVORISER L'ACCÈS AUX OFFRES D'INSERTION</b>	<b>480 336,51 €</b>	<b>354 145,28 €</b>	<b>126 191,23 €</b>
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR L'INSERTION (ASI)	204 170,00 €	109 650,00 €	94 520,00 €
SEA	47 600,00 €	35 700,00 €	11 900,00 €
avenant jusqu'au 30/06/2007	29 070,00 €	0,00 €	29 070,00 €
U.F.C.V.-C.R.F.A.	51 000,00 €	38 250,00 €	12 750,00 €
AVENIR FORMATION 53	25 500,00 €	19 125,00 €	6 375,00 €
avenant jusqu'au 30/06/2007	17 850,00 €	0,00 €	17 850,00 €
AGITATO	22 100,00 €	16 575,00 €	5 525,00 €
avenant jusqu'au 30/06/2007	11 050,00 €	0,00 €	11 050,00 €
ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ	259 340,00 €	233 680,00 €	25 660,00 €
AAPI 53	45 050,00 €	31 535,00 €	13 515,00 €
AMAV	190 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €
MSA	24 290,00 €	12 145,00 €	12 145,00 €
ANIMATION DU DISPOSITIF	16 826,51 €	10 815,28 €	6 011,23 €
Frais d'impression	8 576,51 €	8 576,51 €	0,00 €
Renforcement du professionnalisme des intervenants	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Cotisations (club de l'insertion)	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Convivialité	250,00 €	238,77 €	11,23 €
<b>TOTAL DES 4 AXES</b>	<b>1 518 075,95 €</b>	<b>1 135 134,05 €</b>	<b>382 941,90 €</b>

Actions	Financements Conseil général		Reports des engagements sur 2007
	Engagements	Mandats	
	€€€		
TOTAL DES 4 AXES	1 518 075,95 €	1 135 134,05 €	
CONVENTIONS ANTÉRIEURES	226 570,26 €	157 851,92 €	
<b>TOTAL 2006</b>	<b>1 744 646,21 €</b>	<b>1 292 985,97 €</b>	<b>382 941,90 €</b>



## 2. Prévisions budgétaires 2007

ACTIONS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	Nombre d'heures ou de mois	EFFECTIFS	FINANCEMENTS Conseil général
<b>AXE STRATÉGIQUE N° 1 : FAVORISER L'ACCÈS A L'EMPLOI</b>			<b>691 828,00 €</b>
<b>ACCÈS À L'EMPLOI</b>	120 h	30	191 292,00 €
ADIE			15 000,00 €
A2i		6	9 600,00 €
Aides individuelles à la reprise d'un emploi			5 000,00 €
Boutique de gestion : Accueil Accompagnement et suivi	120 h	20	5 792,00 €
Création d'un site internet collaboratif			20 000,00 €
EMPLOIS TREMLIN Associations employeurs			50 000,00 €
ENVIE 72 Entreprise d'insertion			4 500,00 €
ESPRIS			2 000,00 €
GENIE Entreprise d'insertion		4	12 200,00 €
Médiation emploi secteur marchand			10 000,00 €
EGEE			2 000,00 €
AFPA : préparation à la reprise d'un emploi			9 200,00 €
Référent RMI-ANPE			46 000,00 €
<b>ACTIONS S'APPUYANT SUR LA MISE EN SITUATION DE TRAVAIL EN CONTRATS AIDÉS SUR LA BASE DE 20 H HEBDOMADAIRES</b>			
Prise en charge pour 10 % sur le différentiel 20/26 h		129	396 358,00 €
<b>CHANTIERS D'INSERTION</b>			
ADASA «Détroit, Frip'ouille, Bois debout et Jardins de l'aventure»		35	112 140,00 €
Chantier sur Craon (second semestre 2007)		8	12 816,00 €
ENTR'AIDE AVENIR		8	25 632,00 €
<b>ÉTUDES ET CHANTIERS</b>			
Étude du projet «chantier restauration»			5 000,00 €
Chantier restauration (second semestre 2007)		8	12 816,00 €
Étude du projet «filière bois» sur Mayenne			5 000,00 €
Chantier «filière bois» sur Mayenne (second semestre 2007)		8	12 816,00 €
GENIE Pépinière		4	12 816,00 €
REFUGE DE L'ARCHE		12	38 448,00 €
VALOREN ateliers environnement et livres		20	64 080,00 €

ACTIONS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	Nombre d'heures ou de mois	EFFECTIFS	FINANCEMENTS Conseil général
LES RESTOS DU CŒUR «Jardins du Cœur»		8	25 632,00 €
Convention avec l'administration judiciaire (personnes sous main de justice)		2	6 408,00 €
<b>ÉQUIPE INTERCOMMUNALE</b>			
ERVE ET CHARNIE		6	19 224,00 €
<b>ACTIONS DE MÉDIATION DANS L'EMPLOI EN SECTEUR NON MARCHAND</b>			
	81 mois		13 770,00 €
AVENIR FORMATION «médiation»			
Nouvelle convention second semestre 2007	12 mois		2 040,00 €
AGITATO «médiation»			
Nouvelle convention second semestre 2007	20 mois		3 400,00 €
UFCV-CRFA «médiation»			
Nouvelle convention second semestre 2007	12 mois		2 040,00 €
SEA «médiation»			
Nouvelle convention second semestre 2007	22 mois		3 740,00 €
AAPI «médiation»			
Nouvelle convention second semestre 2007	15 mois		2 550,00 €
<b>ACTIONS DE FORMATION VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>			
	2 800 h	137	35 408,00 €
AGITATO «dispositif global d'orientation et d'insertion»	700 h	32	11 200,00 €
AGITATO «ACTE»		25	
avenant pour novembre et décembre 2007	700 h		2 000,00 €
SEA stage «Pilote ton avenir»	770 h	40	11 200,00 €
SEA «Espace dynamique Coëvrons» avenant à la convention		8	
Nouvelle convention pour 2007	630 h	32	11 008,00 €
<b>AIDES INDIVIDUELLES</b>			55 000,00 €
Actions diverses d'insertion et de formation			50 000,00 €
Prêts insertion et formation			5 000,00 €



ACTIONS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	Nombre d'heures ou de mois	EFFECTIFS	FINANCEMENTS Conseil général
<b>AXE STRATÉGIQUE N° 2 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION</b>			<b>437 205,71 €</b>
<b>SANTÉ ET MIEUX ÊTRE</b>		65	7 133,70 €
CMP : CH de LAVAL appui aux référents			3 812,00 €
MSA : Vaccination anti-leptospirose	20		761,20 €
AFPA «Action Santé-aptitudes médicales»	45		2 560,50 €
<b>ESPACES DE DÉCOUVERTES ET D'INITIATIVES</b>		473	366 587,00 €
<b>ACTIVE</b>		34	22 440,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			7 500,00 €
<b>AGITATO L'Escale</b>		45	29 700,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			3 500,00 €
<b>À LA CROISÉE Laval</b>		97	87 442,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			3 400,00 €
<b>À LA CROISÉE pays de Loiron</b>		30	19 800,00 €
ADMR Ateliers repas et petits déjeuners			785,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			2 000,00 €
<b>CCAS de la ville de Château-Gontier</b>		51	33 660,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			3 000,00 €
<b>CCAS de la ville de Craon</b>		60	39 600,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			2 800,00 €
<b>JARDIN FLEURI</b>		43	28 380,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			5 000,00 €
<b>ESPACE QUERMINAIS</b>		33	21 780,00 €
<b>RERS LA CORNE D'ABONDANCE des Coëvrons</b>		80	52 800,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			3 000,00 €
<b>VOLONTARIAT RECONNU</b>		32	47 325,01 €
AVENIR FORMATION 53 : fonctionnement et indemnités			Convention prolongée en 2007
AAPI 53 : fonctionnement et indemnités		19	23 162,17 €
ACTIVE : fonctionnement et indemnités		13	24 162,84 €
<b>ACCÈS À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS</b>			16 160,00 €
ANPAA 53 : chèques découvertes			13 000,00 €
Ligne spécifique de soutien 2007			1 960,00 €
GRAINE DE MOTS			1 200,00 €

ACTIONS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	Nombre d'heures ou de mois	EFFECTIFS	FINANCEMENTS Conseil général
<b>AXE STRATÉGIQUE N° 3 : ENCOURAGER LA MOBILITÉ</b>			<b>192 356,43 €</b>
<b>AIDES INDIVIDUELLES</b>			84 500,00 €
Aides individuelles à la mobilité (conventions individuelles)			70 000,00 €
Prêts mobilité investissement			14 500,00 €
<b>AIDE AUX TRANSPORTS SUR CHANTIERS D'INSERTION ET ERVE ET CHARNIE</b>			28 897,43 €
Chantier «filère bois» sur Mayenne			1 973,00 €
Chantier sur Craon			1 973,00 €
Chantier restauration			1 973,00 €
<b>ENTR'AIDE AVENIR</b>			1 600,00 €
<b>ÉTUDES ET CHANTIERS</b>			7 200,00 €
VALOREN ateliers environnement et livres			13 720,43 €
ERVE ET CHARNIE			458,00 €
<b>AIDE AUX TRANSPORTS AUX ESPACES DE DÉCOUVERTES ET D'INITIATIVES</b>			25 587,00 €
<b>ACTIVE</b>			7 500,00 €
AGITATO L'Escale			1 500,00 €
À LA CROISÉE Laval			800,00 €
À LA CROISÉE pays de Loiron			2 000,00 €
CCAS de la ville de Château-Gontier			2 287,00 €
CCAS de la ville de Craon			2 000,00 €
JARDIN FLEURI			5 000,00 €
ESPACE QUERMINAIS			1 500,00 €
RERS LA CORNE D'ABONDANCE des Coëvrons			3 000,00 €
<b>MISE A DISPOSITION DE VÉHICULES</b>			34 202,00 €
COPAINVILLE «location de voitures»			8 000,00 €
GLEAM «mobiservice»			14 702,00 €
Achat de 6 véhicules pour renouvellement			7 500,00 €
SUD MAYENNE PRÉCARITÉ «co-voiturage»			4 000,00 €



## Annexe : glossaire

ACTIONS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	Nombre d'heures ou de mois	EFFECTIFS	FINANCEMENTS Conseil général
<b>PRÉPARATION AU PERMIS DE CONDUIRE</b>			19 170,00 €
INSER'CONDUITE 53 avenant jusqu'à la fin juin 2007 Nouvelle convention second semestre 2007			19 170,00 €
<b>AXE STRATÉGIQUE N° 4 : FACILITER L'ACCÈS AUX OFFRES D'INSERTION</b>			374 870,00 €
<b>ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR L'INSERTION</b>	959 mois		140 930,00 €
AAPI 53	264 mois		44 880,00 €
AGITATO nouvelle convention pour second semestre 2007	65 mois		16 150,00 €
AVENIR FORMATION 53 nouvelle convention pour second semestre 2007	245 mois		14 450,00 €
SEA nouvelle convention pour second semestre 2007	140 mois		23 800,00 €
U.F.C.V - C.R.F.A.	245 mois		41 650,00 €
<b>ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ</b>		14	218 290,00 €
AMAV			194 000,00 €
MSA		14	24 290,00 €
<b>ANIMATION DU DISPOSITIF</b>			15 650,00 €
Rencontres mayennaises de l'insertion : fonctionnement			150,00 €
Documentation			500,00 €
Renforcement du professionnalisme des intervenants			6 000,00 €
Plaquette sur le dispositif RMI			1 500,00 €
Frais d'impression et actions de communication des PLI			5 500,00 €
Cotisations (club de l'insertion)			2 000,00 €
<b>TOTAL BUDGET PRÉVISIONNEL 2007</b>			1 696 260,14 €
<b>ENVELOPPES RÉSERVÉES</b>			29 006,86 €
<b>TOTAL</b>			1 725 267,00 €

AAH	Allocation aux adultes handicapés
AAPI	Association pour l'accompagnement personnalisé et l'insertion
A2i	Entreprise de travail temporaire d'insertion de la Mayenne
ACCRES	Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise
ACI	Atelier et chantier d'insertion
ADASA	Association départementale d'accueil, de solidarité et d'activités (ACI)
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique (aide à l'obtention de financements pour des créateurs d'entreprise n'ayant pas accès aux crédits bancaires)
ADLJ	Association départementale pour le logement des jeunes
AER	Allocation équivalent retraite
AFB	Atelier de formation de base
AFF	Allocation de fin de formation
AFPA	Association (nationale) pour la formation professionnelle des adultes
AFR	Allocation de formation reclassement
AGEFIPH	Association (nationale) de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés
ALE	Agence locale pour l'emploi
AMAV	Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APCE	Agence pour la création d'entreprise
API	Allocation de parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
APP	Atelier pédagogique personnalisé
ARAF	Aide à la reprise d'activité des femmes
ARE	Allocation d'aide au retour à l'emploi
AREF	Allocation d'aide au retour à l'emploi formation, ex-AFR
ASA	Allocation spécifique d'attente
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASI	Accompagnement social pour l'insertion
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ATA	Allocation temporaire d'attente
AUD	Allocation unique dégressive
BCA	Bilan de compétences approfondi
CA	Contrat d'avenir
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile

CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	EI	Entreprise d'insertion
CAF	Caisse d'allocations familiales	EMT	Évaluation en milieu de travail
CAFAD	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile	ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
CARIF-OREF	Centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations - Observatoire régional de l'emploi et de la formation	ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion (cf. A2i)
CCAS	Centre communal d'action sociale	FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	FCOS	Formation continue obligatoire de sécurité
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	FIMOS	Formation initiale minimum obligatoire de sécurité
CDTD	Centre de distribution de travail à domicile	FJT	Foyer de jeunes travailleurs
CEBIM	Centre de bilans de compétences de la Mayenne	FOAD	Formation ouverte et à distance
CEDIFF-CIDF	Centre de documentation et d'information des femmes et des familles - Centre d'information sur le droit des femmes	FONGECIF	Fonds de gestion du congé individuel de formation
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	FSE	Fonds social européen
CEPAN	Centre d'études et de protection des animaux et de la nature (ACI)	FSL	Fonds de solidarité pour le logement
CFA	Centre de formation des apprentis	GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
CIE	Contrat initiative emploi (contrat aidé en entreprise/ANPE)	GENIE	Gestion des espaces naturels pour l'insertion et l'emploi (EI et ACI)
CIF	Congé individuel de formation	GLEAM	Groupement local d'employeurs d'agents de médiation
CI-RMA	Contrat d'insertion - revenu minimum d'activité	GRETA	Groupement d'établissement (Éducation Nationale)
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale (pour les jeunes de 18 à 25 ans)	GRPH	Garantie de ressources aux personnes handicapées
CLD	Chômeur longue durée	INSEE	Institut national des statistiques et des études économiques
CLILE	Commission locale d'insertion et de lutte contre les exclusions	MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
CMP	Centre médico-psychologique	MSA	Mutualité sociale agricole
CMU	Couverture maladie universelle	ML	Mission locale pour l'emploi des jeunes
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles	OP	« Objectif Projet » - action ANPE pour les demandeurs d'emploi
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	OE	« Objectif Emploi » - action ANPE pour les demandeurs d'emploi
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale	PACTE	Parcours d'accès aux carrières des trois fonctions publiques
CVS	Corrigé des variations saisonnières (statistiques)	PAIO	Permanence d'accueil d'information et d'orientation
DDASS	Direction départementale de l'action sanitaire et sociale	PPAE	Projet personnalisé d'accès à l'emploi
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	PARE	Plan d'aide au retour à l'emploi
DE	Demandeur d'emploi	PCH	Prestation de compensation du handicap
DEAVS	Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale	PDILE	Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions
DEFM	Demandeur d'emploi fin de mois (statistiques)	PDITH	Programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés
DELD	Demandeur d'emploi de longue durée	PLILE	Plan local d'insertion et de lutte contre les exclusions - proposé par les CLILE
DETH	Demandeur d'emploi travailleur handicapé	PLIE	Plan local d'insertion par l'emploi
DIF	Droit individuel à la formation pour les salariés	QIL	Qualifiant d'initiative locale (programme de formation du Conseil régional)
DJIN'H	Dispositif jeunes insertion handicap	RMA	Revenu minimum d'activité (cf. CI-RMA)
DSCS	Direction de la solidarité et de la cohésion sociale	ROME	Répertoire opérationnel des métiers et emploi (outil utilisé par l'ANPE)
EA	Entreprise adaptée	SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
ECCP	Évaluation des compétences et des capacités professionnelles	SMIC	Salaires minimum de croissance
DTR	Déclaration trimestrielle de ressources	SPE	Service public de l'emploi
EDEN	Encouragement au développement d'entreprises nouvelles	TISF	Technicienne de l'intervention sociale et familiale
EDI	Espace de découvertes et d'initiatives	TH	Travailleur handicapé
EEP	Entreprise d'entraînement pédagogique	UFCV-CRFA	Union française des centres de vacances Centre régional de formation et d'animation
EGEE	Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise	URSSAF	Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
		VAE	Validation des acquis de l'expérience



Conseil général de la Mayenne  
Direction de la solidarité et de la cohésion sociale  
Service des actions départementales  
de lutte contre les exclusions  
Place de Mettman - BP 3888  
53030 LAVAL  
Tél. 02 43 59 14 48

[lamayenne.fr](http://lamayenne.fr)

  
**LA MAYENNE**  
CONSEIL GÉNÉRAL